



BULLETIN

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2014

- N° 9

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 01 septembre 2014 à 18h10

ORDRE DU JOUR

	Page
1. Communications du Maire.....	1
2. Exposé des premières conclusions (phase diagnostic) de l'étude financière menée par le cabinet spécialisé en finances locales, Michel KLOPFER Consultants.....	3

VILLE DE CAEN



CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes des articles L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de CAEN est convoqué pour se réunir dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville (Salle des Gardes), le lundi 01 septembre 2014, à 18 heures 10.

A l'Hôtel de Ville, le 25 août 2014

Le Maire
Joël BRUNEAU

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE CAEN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 01 septembre 2014 à 18H10

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de présents : 47

Secrétaire de séance

: Etaient présents :

M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Gérard HURELLE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Amandine FRANÇOIS, M. Philippe LAILLER, Mme Emmanuelle DORMOY, M. Aristide OLIVIER, Mme Véronique DEBELLE, M. Nicolas JOYAU, Mme Sophie SIMONNET, M. Michel LE LAN, Mme Martine VINCENT, M. Gilles GROLLIER, M. Dominique GOUTTE, Mme Joëlle LEBREUILLY, M. Patrick NICOLLE, Mme Véronique BOUTÉ, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Richard LECAPLAIN, Mme Brigitte BARILLON, M. Antoine AOUN, Mme Nathalie BOURHIS, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU, Mme Mireille NOËL, M. Christophe ALLEAUME, M. Dominique DUVAL, Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT, Mme Emilie FREYMUTH, M. Marc MILLET, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Patrice MICHARD, M. Ludwig WILLAUME, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Josette TRAVERT, M. Philippe DURON, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, M. Gilles DETERVILLE, Mme Corinne FERET, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VÈVE, Mme Samia CHEHAB, M. Rudy L'ORPHELIN.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine GIRAULT a donné pouvoir à Mme Nathalie BOURHIS
Mme Corinne VILLECHALANE a donné pouvoir à Mme Véronique DEBELLE
Mme Anne RAFFIN a donné pouvoir à Mme Sophie SIMONNET
Mme Claudine MAGUET a donné pouvoir à M. Xavier LE COUTOUR
Mme Julie ROUSINAUD a donné pouvoir à Mme Samia CHEHAB.

Absents excusés :

M. Bruno DURAND, M. Pascal PIMONT, Mme Emilie ROCHEFORT.

1. COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, avant d'aborder le sujet principal de notre Conseil municipal extraordinaire, je tenais à revenir en quelques mots sur les points ayant émaillé l'actualité depuis notre dernière réunion du 30 juin :

Premièrement, la poursuite des commémorations du 70^e anniversaire, avec en point d'orgue les cérémonies commémoratives de la Libération de Caen, les 9 et 19 juillet, qui nous ont permis de mesurer à quel point ces événements tragiques étaient toujours présents dans la mémoire collective des Caennaises et Caennais, commémorations qui ont également été l'occasion de rappeler notre reconnaissance à l'égard de tous les acteurs de cette période, militaires français ou étrangers ou acteurs civils, en particulier de la vie sous les bombes à Caen en juin 1944.

Au cours des années à venir, il sera évidemment de notre devoir de poursuivre le travail de mémoire tel qu'il a déjà été assuré par nos prédécesseurs.

Deuxièmement, les Jeux équestres mondiaux, qui s'achèveront dimanche prochain au stade d'Ornano, qui mettent Caen et la Normandie sous la focale du monde entier. C'est, pour nous, un grand honneur et une vraie chance que cette candidature lancée dès les années 2000 ait pu enfin aboutir en 2014. Il est normal que notre Ville fasse le maximum pour accueillir les participants venus du monde entier et que cet événement soit vécu comme un succès non seulement pour les participants, les spectateurs étrangers, mais également pour les habitants de Caen et de la région qui s'associent à cet événement. Il faut souligner la ferveur populaire qui entoure cette manifestation.

J'en profite pour remercier les services de la Ville qui, dans de nombreux domaines, font, au quotidien, le mieux possible pour faciliter cet accueil et faire en sorte, que l'on soit visiteur ou habitant de Caen, que ces Jeux équestres mondiaux soient un vrai succès, comme l'a d'ailleurs montré la Chevauchée fantasque dimanche dernier.

À l'issue de cette année 2014 très particulière avec ces deux événements de portée mondiale, il conviendra de tirer un bilan global de la saison touristique avec les professionnels, pour assurer à Caen et à notre Agglomération une vraie vocation touristique, élément fort d'un programme de développement économique.

Troisièmement, sujet qui n'est pas du tout à mettre sur le même plan mais qui a son importance, qui a quelque peu émaillé l'actualité pendant l'été, le local du club de supporters de Malherbe, nos amis du MNK. Compte tenu des nuisances maintes fois constatées, le local précédent devait être fermé, ce qui n'interdisait évidemment pas de travailler à une solution nouvelle ; ce travail est en cours. À ma demande, notre maire adjoint aux sports, Aristide OLIVIER, qui travaille en lien avec le club de supporters qu'il a de nouveau rencontré la semaine dernière, prépare un nouveau lieu d'accueil qui sera mis à disposition du MNK pour que ce club de supporters puisse assurer sa fonction, tout ceci étant encadré par une convention entre le club et la Ville, afin que l'on puisse s'assurer de la bonne utilisation du local.

Dernier point préliminaire, non le moindre, puisque nous sommes à la veille de la rentrée scolaire qui, demain, verra environ 6 480 petits Caennais reprendre le chemin de l'école après leurs enseignants, je leur souhaite à tous une excellente rentrée en votre nom. En votre nom également, avec le maire adjoint en charge de l'éducation, Amandine FRANÇOIS,

nous serons, à l'heure de l'ouverture des classes, à l'école Albert Camus, qui a été reconstruite après le sinistre qu'elle a connu en juin 2013.

Cette année scolaire sera, comme nous avons eu l'occasion de l'annoncer, mise à profit pour prendre le temps d'une concertation très élargie et très approfondie avec la communauté éducative, les parents d'élèves, pour, là où c'est nécessaire, améliorer l'organisation des rythmes scolaires.

Enfin, je ne l'avais pas prévu, mais en voyant Patricia ZARAGOZA-NODET, je ne peux pas ne pas rappeler qu'elle vient de nous gratifier d'un nouveau petit Caennais qui a maintenant un mois et en votre nom, je la félicite.

2 - EXPOSE DES PREMIERES CONCLUSIONS (PHASE DIAGNOSTIC) DE L'ETUDE FINANCIERE MENEES PAR LE CABINET SPECIALISE EN FINANCES LOCALES MICHEL KLOPFER CONSULTANTS

Au cours de cette séance du 1^{er} septembre 2014, aucune délibération n'a été adoptée.

M. LE MAIRE.- Notre sujet du jour est, certes, un sujet ardu, mais vous en mesurez tous l'importance, parce que l'état des finances de notre collectivité conditionne tout le reste ; en fonction de ces finances, nous disposerons ou non des moyens pour mener à bien les projets qui sont les nôtres au cours de ce débat.

Lors du débat que nous avons eu à l'occasion de la présentation du compte administratif en juin dernier, je vous avais fait part de mon souhait de missionner un cabinet extérieur pour réaliser un audit prospectif, en toute objectivité, et pas seulement une photographie des comptes à l'instant T. Pour autant, pour réaliser une prospective, il faut évidemment partir de l'existant ; c'est ce que fera devant vous, dans quelques instants, M. KLOPFER, avec toute l'objectivité reconnue du technicien reconnu qu'il est.

Cet avis objectif répondra, je pense, au souhait que vous aviez émis, Monsieur DURON, d'avoir une sorte d'audit sur la situation des finances de la Ville.

Pour celles et ceux qui sont conseillers communautaires sans être membres du bureau – nous avons déjà eu une séance de travail au sein du bureau de l'Agglomération, M. KLOPFER reviendra très prochainement devant les conseillers communautaires pour réaliser le même exercice pour la Communauté d'agglomération.

Pour ceux qui ne vous connaissent pas, Monsieur KLOPFER, je crois pouvoir dire que vous avez travaillé avec des collectivités de toute tendance, et pour n'en citer que quelques-unes, je citerai l'Agglomération voisine de Rouen, celle du Havre, les Conseils généraux du Nord, de l'Essonne, le Conseil régional de Bretagne, tout en signalant aussi que vous participez régulièrement à des sessions de formation destinées aux conseillers des Chambres régionales des comptes. C'est dire si vous jouissez d'une autorité reconnue.

Je me tourne vers mes collègues présidents de groupe ; avez-vous des remarques préliminaires ? Je vous demanderai d'être concis, car M. KLOPFER a un impératif en termes d'horaires de train, ce qui ne nous empêchera pas de revenir après la présentation sur les différents points.

Monsieur DURON, vous avez la parole.

M. DURON.- Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je tenais à signaler que tous les écrans ne fonctionnent pas. Nous aurons donc des difficultés à suivre l'exposé de M. KLOPFER.

Ensuite, je souhaiterais faire une déclaration après le Conseil municipal du 30 juin ; je vous la lis, ce sera plus commode :

Lors du Conseil municipal du 30 juin 2014, M. le Maire Adjoint aux finances a profité de la présentation du compte administratif 2013 pour avancer des allégations fausses et spectaculaires, dans le but d'escamoter toute discussion sérieuse sur le compte administratif qui s'avérait excellent, probablement l'un des meilleurs de ces 15 dernières années. Il a avancé que le budget 2014, qui n'était pas à l'ordre du jour, avait fait une impasse de 2 M€ sur le compte 012, ce qui n'aurait pas permis d'assurer la paie du personnel.

Ce commentaire est particulièrement grave. Il laisse entendre que nous aurions élaboré un budget insincère et non équilibré. Par ailleurs, il a provoqué ainsi une inquiétude au sein du personnel.

C'est le rôle et l'honneur de la politique et du politique de faire des choix. Pendant six ans, nous avons fait le choix de maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment de personnel, pour permettre à Caen de retrouver un niveau d'investissement comparable aux villes de sa strate.

Certes, les services produisent des notes, souvent prudentes, pour ce qui concerne les ressources humaines, toujours supérieures à ce qu'a été l'inscription définitive de chacun des budgets du mandat précédent. Chacun est dans son rôle.

Je voudrais rappeler à l'adjoint aux finances que le personnel représentait une dépense de 72 383 595 € en 2013. Bien évidemment, si, comme chaque année, nous n'avons pas inscrit la totalité de ce que souhaitait la DRH, nous avons bien naturellement augmenté l'inscription 2014 de 2 % par rapport au réalisé de 2013.

Vous dites que ce n'est pas suffisant. C'est possible. Vous êtes en responsabilité depuis mars, vous décidez légitimement du recrutement et des éléments variables de paie, mais dire que vous ne pouviez pas payer le personnel est faux. Nous vous avons laissé un fonds de roulement de 18 M€, vous avez toute liberté pour l'affecter là où vous estimez que c'est nécessaire.

Si vous souhaitez mener une politique sociale dynamique, si vous avez l'intention d'ouvrir une nouvelle page de l'agenda social que nous avons fait vivre au bénéfice du personnel pendant six ans, si vous avez la volonté de favoriser l'emploi des jeunes au travers du dispositif des emplois d'avenir, vous aurez notre soutien, mais nous ne laisserons pas vos adjoints travestir les faits, jouer de la peur, manipuler les personnels.

Aujourd'hui, vous êtes le Maire, vous êtes responsable de ce que disent les membres de votre majorité, nous comptons sur vous pour que de tels incidents ne se reproduisent pas.

M. LE MAIRE.- Je vous propose que nous passions directement à la présentation des comptes, en particulier des comptes 2013, ce qui constituera pour partie une réponse à votre déclaration, Monsieur DURON...

Je passe la parole à M. LE COUTOUR.

M. LE COUTOUR.- Monsieur le Maire, certains des propos que je tiendrai seront en écho de ceux que Philippe DURON vient de souligner ; ils sont également ceux d'un membre de la commission finances. Je parlerai très calmement, mais je me suis senti trompé lors du dernier Conseil municipal.

Mes réflexions sont relatives à la façon dont vous traitez l'information financière. Ce n'est pas innocent, une de vos promesses majeures a été de baisser de 1 % les impôts chaque année pendant tout ce mandat.

Cette promesse, nous n'y avons pas eu recours. C'était à l'honneur de Philippe DURON, il a même évoqué la crainte de devoir augmenter la fiscalité à l'Agglomération lors du prochain mandat. De ce point de vue, pas de démagogie.

Je suis inquiet également, parce que j'ai entendu récemment, dans la bouche de personnes de votre équipe, des langages très démagogiques sur la question financière : nous « piquions l'argent dans la poche des Caennais », il y avait des « trous dans la caisse ». C'est du langage de film policier, de série B, mais cela montre un peu la façon dont vous abordez la question.

Votre promesse, nous la pensons difficile à tenir. Effectivement, un diagnostic sera fait, il y aura de la prospective, nous pensons que vous serez contraints de diminuer l'investissement, voire de diminuer le fonctionnement, pour pouvoir la tenir.

Toutefois, ce qui m'inquiète le plus, et c'est là que je rejoins Philippe DURON, c'est que nous assistons à une campagne de désinformation publique orchestrée, et je dirai pourquoi.

D'abord, pour nous faire porter le chapeau des difficultés futures que vous aurez. Je signale que j'ai demandé, avec Philippe DURON, une réunion de la commission des finances – au minimum de la commission des finances – pour que nous soit présenté l'audit de M. KLOPFER, que je ne mets pas en doute, je tiens à le préciser d'emblée, personnellement ou techniquement. Vous ne m'avez même pas répondu ! D'ailleurs, je vous ai écrit déjà plusieurs lettres, vous ne m'avez jamais répondu.

Je dois vous féliciter pour l'efficacité de votre manœuvre – j'appelle cela une manœuvre – du Conseil municipal de juin, et tout le monde a repris, puisque le débat public a tourné autour de l'incapacité de l'équipe de gauche à assurer les salaires des employés de la Ville.

M. LE LAN nous a dit par ailleurs qu'on ne trompait qu'une fois ; avec moi, il a grillé sa cartouche. En commission des finances, Monsieur, vous nous avez présenté le compte administratif 2013 et vous nous avez dit que tout allait bien et qu'il n'y avait rien d'autre à discuter, et vous avez fait un Conseil municipal sur le budget 2014 avec des chiffres manipulés et invérifiables, puisque ce budget n'est même pas définitivement accompli.

Je dénonce, moi aussi, que vous ayez joué sur la carte de la peur. Il est scandaleux de laisser supposer aux salariés de la Ville que nous avons laissé une Ville en cessation de paiement et que vous craigniez, avant les vacances, de ne pas pouvoir payer les salaires. Nous pourrions reprendre le *verbatim* du Conseil municipal si vous le voulez.

Tout cela, pour moi, est un rideau de fumée pour cacher deux réalités :

- la nôtre, et nous n'avons effectivement pas du tout parlé du compte administratif 2013 ce soir-là, nous avons parlé des chiffres que vous aviez présentés sur le BP 2014 ;
- la vôtre, sur la difficulté de réaliser vos promesses.

Un rideau de fumée, cela s'appelle de l'enfumage, c'est dans *Le Robert*, et je pense que vous jouez de cette stratégie.

Vous avez manipulé les chiffres, vous nous avez trompés sur l'ordre du jour du débat, vous avez calomnié une action. Ce sont des petites victoires à court terme, Monsieur le Maire, mais je dois vous dire qu'à ce petit jeu, vous avez beaucoup perdu sur le long terme, en particulier sur la question de la crédibilité.

M. LE MAIRE.- Nous reprendrons évidemment ce débat à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires...

Monsieur DETERVILLE ?

M. DETERVILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues, on nous a relégués au fond de la salle, ce qui n'était pas dans les usages. Pour avoir connu le statut d'opposant avant 2001, je parle sous le contrôle des anciens, l'organisation était différente, il y avait des élus de la majorité sur les deux rangs, ce qui permettait de placer plus près de vous, Monsieur le Maire, l'opposition...

M. LE MAIRE.- Rassurez-vous, je vous entends !

M. DETERVILLE.- J'espère que vous nous entendez !

J'évoquerai une question de forme, mais je pense qu'elle a son importance.

M. KLOPFER va nous présenter un bilan d'étape, avant un rapport définitif sur les finances de la Ville. Xavier LE COUTOUR vient d'expliquer que même la commission des finances n'avait pas été réunie, ce qui est tout de même déjà, en soi, étonnant, puisque c'est le cœur de son « métier ».

Je ne vois pas l'intérêt de ce Conseil municipal non délibératif ce soir, alors qu'il existe une autre formule beaucoup plus adaptée, qui se pratique dans beaucoup de collectivités (vous le savez pour avoir été conseiller régional, je suis conseiller général, nous le vivons de temps en temps) : la formule des commissions réunies. Nous l'avons pratiquée avec Philippe DURON, notamment sur le PLU, à plusieurs reprises.

Comme son nom l'indique, toutes les commissions viennent délibérer et vont au fond des choses, parce qu'elles peuvent travailler, car dans une commission, on prend le temps, alors que ce soir, pour des raisons que nous comprendrons au fil des exposés des uns et des autres, vous avez privilégié une formule du Conseil municipal qui n'était pas indispensable.

Philippe DURON et Xavier LE COUTOUR vous ont interrogé sur ce plan : pourquoi avoir recours à un Conseil municipal extraordinaire, ajouté à l'ordre normal des Conseils, alors que la formule des commissions réunies était plus adaptée ?

M. LE MAIRE.- Je vous répondrai très brièvement, Monsieur DETERVILLE.

Le Conseil municipal est tout de même, quelque part, la réunion des différentes commissions, puisque ce sont à peu près les mêmes personnes.

Par ailleurs, comme, de toute façon, vous n'avez rien à craindre, je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas fait cette présentation en public.

Monsieur KLOPFER, vous avez la parole.

M. KLOPFER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, je commencerai par, brièvement, nous présenter.

Nous sommes un cabinet de conseil et de formation qui ne travaille que pour les collectivités locales et les services de l'État. J'ai créé ce cabinet il y a maintenant 24 ans, il est indépendant de tout groupe industriel, commercial ou financier, le capital appartient aux salariés, nous sommes également indépendants sur le plan politique.

Nous sommes intervenus à ce jour pour 34 des 41 villes de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour 80 % des Départements et environ 90 % des Régions.

Nous animons des formations régulièrement pour la Cour des comptes.

Sujet d'actualité sur lequel nous reviendrons, puisqu'il est particulièrement marquant pour l'ensemble des communes et des collectivités, nous sommes auditionnés par le ministère de la Décentralisation sur la problématique de l'équilibre des finances publiques et nous avons également, sur ce plan, une mission pour le Sénat, afin d'apprécier l'incidence des 11 Md€ sur les différentes familles de collectivités locales. Nous avons, à ce titre, reçu l'ensemble des comptes de gestion de Bercy.

Je tiens à insister sur un point, puisque c'est, pour ce qui nous concerne, la quatrième fois que nous avons l'occasion, dans notre activité professionnelle, de vivre une suite d'élections municipales, mais c'est la première fois qu'elle sera aussi complexe pour l'ensemble des gestionnaires – j'appelle « gestionnaires » l'ensemble des membres d'un Conseil municipal ou d'un Conseil général –, parce que nous n'avons, jusqu'à maintenant, jamais connu une telle prospective générale des finances publiques locales et nationales.

Je le dis de manière extrêmement claire, tout le monde, aujourd'hui, connaît les 11 Md€. Je ne parle pas uniquement des maires, des adjoints aux finances ou de leurs homologues qui ont exercé les mêmes fonctions lorsqu'ils étaient dans la majorité, mais de l'ensemble des élus et, d'une manière générale, de l'ensemble des usagers des services publics et des bénéficiaires des équipements publics, une chose est de savoir qu'il y a un enjeu national, une autre est d'essayer d'apprécier l'impact concret que cela aura sur les politiques publiques.

Le premier graphique (page 4) représente l'évolution des finances publiques nationales et locales depuis une quinzaine d'années.

Si l'on prenait les comptes de l'État, il faudrait remonter 40 ans en arrière, sous Georges POMPIDOU, en 1973, pour retrouver un budget de l'État voté et exécuté en équilibre. Depuis 40 ans, l'État est en déficit. Il est non seulement en déficit comme peut l'être une entité publique dont la dette augmente – être en déficit signifie que la dette augmente entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre – en consolidé pour l'ensemble des acteurs publics, mais il existe un déséquilibre de la section de fonctionnement. Par exemple, en 2014, l'État a prévu 58 Md€ de déficit de sa section de fonctionnement, c'est-à-dire qu'à hauteur de 58 Md€, l'État finance ses dépenses de personnel par l'emprunt.

Ce n'est pas un propos politique, il en était de même entre 2007 et 2012, entre 2002 et 2007, et il en est quasiment de même depuis 40 ans.

La différence fondamentale est que l'État a cette possibilité, de la même manière qu'il a la possibilité d'utiliser des emprunts pour rembourser d'autres emprunts, alors qu'une collectivité doit équilibrer, voire suréquilibrer sa section de fonctionnement et rembourser sa dette avec des recettes définitives, entendez hors emprunt.

En d'autres termes, à chaque fois qu'une commune ou n'importe quelle collectivité prétendrait avoir la même structure de budget que l'État, avec évidemment des chiffres moindres, en M€ et non en Md€, elle serait automatiquement déferée, le préfet prendrait la place du maire ou du président et réglerait le budget à sa place.

Le message que je souhaite porter très clairement ici, comme je le dis dans n'importe quelle collectivité, quelle que soit sa couleur politique, est qu'une collectivité, ne définissant pas les règles qui s'appliquent à elle, n'a pas les mêmes capacités que pourrait espérer avoir l'État à certaines époques pour faire, par exemple, de la relance keynésienne, quel que soit le souhait ou le souci que l'on peut avoir de dynamiser son territoire et de faire fonctionner des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Ce sera l'un des thèmes du Congrès de l'Assemblée des communautés de France qui se tiendra à Lille début octobre : comment sauver, si tant est que ce soit possible, l'investissement public ?

Je tenais à présenter cela avant d'évoquer les éléments concernant le budget, les comptes et la prospective de la Ville de Caen, parce qu'il me semble important de voir dans quel paysage on se situe.

Comme chacun le sait, 1,5 Md€ ont été enlevés des comptes des collectivités locales en 2014 ; ils sont donc post-rétrospective, puisque notre rétrospective s'arrête au 31 décembre 2013. 11 Md€, soit, au total, 12,5 Md€, un peu plus de 8 fois plus que la somme déjà décomptée, seront enlevés dans les trois prochaines années, ce qui aura une incidence considérable sur le devenir des collectivités, quelle que soit leur situation de départ. Il est important que ce message passe, parce que certains d'entre vous ont vécu des situations mi-2008, mi-2001, mi-1995, le contexte n'est absolument pas le même, il est totalement inédit depuis maintenant 32 ans (un tiers de siècle) que nous sommes dans la loi de décentralisation.

Ces 1,5 Md€ ont été ponctionnés sur les recettes de fonctionnement sous forme d'une minoration de la DGF. Elle a été partagée entre les trois échelons de collectivités. Les Départements ont payé comme les autres, sachant que l'année dernière, ils ont obtenu une compensation, appréciable pour eux, du poids des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH). Ils n'auront pas cela cette année. Par conséquent, on peut très bien se préparer à ce que la ponction pèse proportionnellement davantage sur les villes et les communautés, ce qui ne sera pas une bonne nouvelle pour vous, car entre une ville-centre et sa communauté d'agglomération, on est dans une entité où on ne peut pas avoir l'un des deux en bonne santé si l'autre est malade. La situation est particulièrement prégnante, vous avez été ponctionnés dès cette année de 1,1 M€ sur la DGF ; chacun comprend qu'on sera à un peu plus de 9 M€ dans les années à venir.

Nous n'avons pas « chargé la barque », nous avons pris un raisonnement purement proportionnel, en imaginant que les communes paieraient proportionnellement dans les mêmes conditions que pour l'année 2014 sur les trois années 2015, 2016, 2017.

Nous aurions pu faire un scénario dans lequel les Départements sont un peu épargnés, les communes payant davantage ; nous ne l'avons pas fait. Je ne voudrais pas que les élus ici s'imaginent que les financiers sont toujours des gens pessimistes, qui en mettent le maximum, histoire de faire exagérément peur.

Cela représente néanmoins 9,44 M€ à horizon 2017.

Évidemment, vous pourrez rapprocher cela du niveau de la fameuse épargne brute, que je redéfinirai par la suite et que nous verrons concrètement, pour imaginer que cette situation est exceptionnellement différente de tout ce qu'on a pu connaître par le passé, en particulier lors des précédents débuts de mandat.

Puisqu'on a parlé d'épargne brute, je voudrais insister sur cet indicateur. Que les spécialistes en finances me pardonnent, je la définirai d'une manière volontairement vulgarisée.

L'épargne brute est l'excédent au compte administratif de la section de fonctionnement, c'est-à-dire que ce sont les recettes réelles (dotations, impôts, tarifs publics) moins les dépenses réelles (personnel, frais généraux, transferts vers les tiers et frais financiers). Il existe d'autres petits postes, mais j'ai cité l'essentiel.

L'épargne brute est comme l'épargne d'un ménage ; l'apport personnel permet, d'une part, d'assurer un premier autofinancement des investissements que l'on va réaliser et, d'autre part, d'assurer le financement de l'amortissement en capital de la dette contractée pour les investissements précédents.

Je prendrai précisément l'image d'un ménage. Mesdames et Messieurs, lorsque vous achetez votre résidence principale et que vous avez besoin de vous endetter, la banque vous prête de l'argent jusqu'au moment où les mensualités que vous aurez à sortir pour amortir votre emprunt viendraient à représenter une part jugée excessive (30 ou 33 % de vos revenus) ; au-delà, elle ne vous prête plus.

Le mécanisme est voisin pour une commune, il est néanmoins différent sur un point fondamental : pour un ménage, on raisonne par rapport aux revenus, car on considère que lorsqu'il passe au statut de propriétaire, il se serre la ceinture, part moins souvent ou moins longtemps en vacances, sort moins au cinéma ou au restaurant, alors qu'une commune ne peut pas se séparer du personnel ou fermer le CCAS. Par conséquent, nous ne raisonnons pas par rapport aux revenus mais par rapport à l'épargne : combien d'années seront nécessaires pour que cette épargne puisse amortir le capital des emprunts ? Cet indicateur de la capacité de désendettement a été introduit il y a une vingtaine d'années, il est aujourd'hui suivi et on va l'utiliser dans la prospective.

Toutefois, auparavant, je souhaite insister sur un point par rapport à l'investissement. Tous les élus que je rencontre, quelle que soit leur sensibilité politique, souhaitent investir. C'est normal, l'investissement est la dépense noble et le moyen d'apporter de nouveaux services à la population. Lorsqu'il existe une liaison entre l'épargne et l'investissement, si vous avez 1 M€ d'épargne en plus, vous pouvez, en gros, dans une prospective, investir 10 M€ de plus. En montrant ce M€ d'épargne supplémentaire, vous pouvez emprunter 10 M€ de plus, lesquels vous coûteront, sur 15 ans, environ 1 M€ d'annuités, en tenant compte des frais financiers, un peu plus ou un peu moins, en fonction des taux d'intérêt.

Malheureusement, cette équation joue dans les deux sens : lorsque vous avez 1 M€ d'épargne en moins, vous pouvez investir 10 M€ de moins.

Je prendrai une équation extrêmement simple, avant de venir sur la rétrospective et la prospective : vous perdrez, entre 2014 et 2017, 9,44 M€, ce qui signifie, toutes choses égales par ailleurs, une capacité d'investissement prospective de 94 M€ en moins, sauf si ces 9 M€ sont compensés en section de fonctionnement.

Je le dis ici, dans cette magnifique salle du Conseil municipal de Caen, mais également dans d'autres villes, plus grandes, plus petites, et d'autres catégories de collectivités, ce mécanisme, aujourd'hui, va s'appliquer à l'ensemble du monde local.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) a une conséquence : cette épargne brute doit être récurrente, raison pour laquelle nous procédons à des retraitements.

En particulier, puisque c'est un sujet d'actualité à Caen, vous avez eu un sinistre sur le Parc des Expositions. Ce sinistre génère des dépenses exceptionnelles, puis des recettes exceptionnelles parce que vous avez des remboursements d'assurances ; les unes et les autres, même si elles interviennent en section de fonctionnement, sont gommées de cette section pour être envoyées en investissement, parce qu'on ne peut pas se prévaloir d'épargne brute non récurrente pour pouvoir financer de la dette.

Nous faisons également des comparaisons avec d'autres villes de la strate. Dans ce cas, nous ne retraitions pas les comptes, parce que nous n'avons pas forcément les retraitements des autres villes. Toutefois, dès que nous faisons une analyse intrinsèque, nous utilisons des comptes retraités pour avoir une épargne brute récurrente.

J'en viens aux chiffres de 2013 et, avec beaucoup de précautions, à un compte administratif anticipé de 2014. En effet, nous sommes début septembre, il reste quatre mois et, dans ce laps de temps, beaucoup de choses peuvent se passer.

Faire un compte administratif anticipé à partir d'un budget, voire d'un budget primitif et d'un budget supplémentaire, revient à imaginer que l'on peut avoir de mauvaises et de bonnes surprises. On aura toujours de bonnes petites surprises sur des rôles supplémentaires, comme chaque année, on aura aussi, parce que les services n'ont pas forcément la capacité de réaliser toutes les dépenses programmées, 98 ou 98,5 % de taux de réalisation, ce qui signifie que l'épargne brute au compte administratif anticipé est toujours un peu supérieure à celle du budget.

Ceci conduit, pour 2013, à une épargne brute de 17 M€ ; pour 2014 anticipé, elle tomberait à un peu plus de 12 M€.

Le compte administratif est équilibré. Néanmoins, ce point a été abordé dans une intervention, j'imagine que nous y reviendrons, il peut y avoir davantage de recettes que de dépenses ; cela a été le cas en 2013, puisque le fonds de roulement a augmenté, ce qui n'est pas toujours une bonne chose car cela signifie qu'on a appelé des emprunts qui ne financent pas des investissements mais alimentent une trésorerie oisive. En revanche, lorsque l'on réduit le fonds de roulement, on peut être amené à utiliser des emprunts qui avaient été appelés antérieurement et qui deviennent utiles pour financer des investissements.

Vous avez dans le document, en page 15, les chiffres de l'année précédente et les chiffres estimés, à prendre avec beaucoup de précautions, pour l'année 2014.

Le graphique de la page 16 est à double échelle. Sur l'échelle de droite, graduée de 60 à 180, la droite verte représente les recettes de fonctionnement et la droite rouge les dépenses de fonctionnement. Sur l'échelle de gauche, graduée de 0 à 40, vous avez, par effet de zoom, la différence entre les deux, l'épargne brute, sous forme d'histogramme bleu. Cette épargne brute est restée relativement constante entre 2010 et 2013, autour de 17 M€, elle est montée entre 2010 et 2012 et est redescendue entre 2012 et 2013. En perspective, l'épargne brute représenterait 30 % de chute en 2014 par rapport à 2013.

En termes de pourcentage, une épargne brute à 17 sur 150 représente environ 11 % de taux d'épargne.

En page 17, vous avez, en chiffres non retraités, la comparaison par rapport à 2012. Au moment où nous avons fait cette rétrospective, nous n'avons pas encore les statistiques nationales de 2013 et avons pris les chiffres de 2012. En 2012, il y a 13 % de taux d'épargne, ce qui représente le point haut du mandat précédent. La comparaison positionne la Ville de Caen à peu près au niveau de la moyenne des villes de votre strate : les villes de 100 000 à 200 000 habitants appartenant à une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. C'est pratiquement le cas de toutes maintenant, mais à l'époque où ce n'était pas le cas, on ne comparait pas des villes en fiscalité professionnelle unique à des villes qui ne l'étaient pas.

En page 18, vous avez les principales évolutions : la croissance des recettes a ralenti progressivement, elle était de 2,5 % par an en début de mandat, est descendue à 0,7 % et stagne en 2014, première année où s'applique la ponction de l'État qui représente 1,1 M€ pour la Ville de Caen sur cette année 2014.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé modérément sur les premières années, plus fortement sur 2013, où la croissance des dépenses de gestion a été de 3 %, ce qui a conduit à un effet de ciseaux sur l'épargne brute, donc à un repli. Ce facteur devrait s'amplifier en 2014 ; j'utilise le terme « devrait » car nous n'avons pas encore de compte administratif, nous avons un compte administratif sur lequel nous avons appliqué des taux de réalisation sur le budget de fonctionnement qui représentent le même pourcentage que celui que nous avons les années précédentes.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en :

- 51 % de produits fiscaux, dont 44 % sont modulables. Les villes sont relativement favorisées par rapport aux Départements et Régions qui n'ont pratiquement plus de recettes modulables, uniquement le foncier bâti pour les Départements et plus rien pour les Régions ;
- 10 % de reversements de fiscalité figés en provenance de Caen la Mer ;
- 27 % de dotations d'État ;
- 6 % de tarifs et autres recettes de fonctionnement.

Le potentiel fiscal trois taxes est le poids de ce que vous rapporteraient la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti si la Ville de Caen appliquait les taux moyens nationaux. Vous avez un potentiel fiscal trois taxes inférieur à la moyenne, ce qui vous donne quelques petits avantages en matière de péréquation, mais, la péréquation étant toujours partielle, est un signe de relative fragilité par rapport à d'autres villes mieux loties sur ce plan. Votre potentiel fiscal est inférieur de 11 % à la moyenne des villes de 100 000 à 200 000 habitants.

Néanmoins, votre effort fiscal est supérieur à la moyenne ; on rencontre ce phénomène relativement fréquemment, ce sont des choses caractéristiques de collectivités « pauvres » – le terme est excessif, car je ne vous compare pas non plus à des communes du massif central –, ayant un potentiel fiscal moins élevé que la moyenne, qui, par conséquent, ont des taux plus importants. Ce sont des facteurs historiques, puisque ces taux n'ont pas évolué dans la période récente ; ils demeurent supérieurs à la moyenne.

Cela joue sur deux choses : les taux d'imposition et la partie « bases », c'est-à-dire l'existence ou non d'abattements facultatifs à la taxe d'habitation, plus ou moins importants, qui, en l'occurrence, sont relativement faibles à Caen.

La pression fiscale est néanmoins différenciée. Elle est inférieure à la moyenne sur la taxe d'habitation en matière de taux et supérieure en matière d'abattements, puisque vous n'avez que les abattements légaux pour charge de famille (1^{re} et 2^e personnes, plus de 3^e personne) et un abattement spécial à la base qui ne pèse pas extrêmement lourd.

En revanche, le taux de foncier bâti (page 22) est très supérieur à la moyenne, puisque vous êtes le troisième de la strate. Tant en matière de taxe d'habitation que de foncier bâti, nous ajoutons le taux de l'Agglomération lorsqu'il y en a un, ce qui est le cas dans toutes les Agglomérations pour la taxe d'habitation, puisque la taxe départementale a été transférée aux Agglomérations, ce qui n'est pas toujours le cas, mais c'est marginal à Caen la Mer, pour le foncier bâti.

Votre DGF est supérieure à la moyenne, il s'agit d'un facteur historique, ce qui signifie que vous avez un complément de garantie plus élevé que la moyenne. Cela provient de la réforme de 2005. Les villes avaient historiquement un niveau de DGF plus ou moins important, on a créé un système qui sera peut-être remis en cause l'année prochaine, puisque l'on parle d'une nouvelle réforme de la DGF, par habitant et par hectare. Les villes qui avaient plus que ce niveau se sont vu doter d'un complément de garantie avec l'idée généreuse, à l'époque, qu'un jour, la garantie serait épongée par l'augmentation naturelle de la DGF ; non seulement cela n'a pas été le cas, mais le complément de garantie est une variable d'ajustement aujourd'hui réduite. Proportionnellement, vous avez des chutes de DGF plus importantes, indépendamment de la ponction, de par le fait que vous êtes plus hauts que la moyenne.

Votre DGF a baissé de 3,8 % en 2014 par rapport à 2013. Vous pouvez imaginer ce que représentera la ponction 8 fois supérieure des années à venir.

La Ville dispose des deux dotations de péréquation :

- la dotation de solidarité urbaine ; vous êtes dans la moyenne du classement, elle progresse donc comme l'inflation ;
- la dotation nationale de péréquation ; en tant que ville avec un potentiel fiscal inférieur à la moyenne et un effort fiscal supérieur à la moyenne, vous êtes aidés, mais les chiffres restent modestes, avec un total de 5 M€.

Caen la Mer, Agglomération qui existe depuis 13 ans, opère deux types de reversements au profit de la commune :

- l'attribution de compensation, reversement obligatoire dont les montants sont historiques, liés à la taxe professionnelle que vous aviez à l'époque, figés, avec simplement comme variation l'effet des transferts de compétences qui peuvent exister, ce qui est le cas en 2014 avec le transfert des directions communes. Vous allez vers la mutualisation, c'est une bonne chose, puisque cet objectif a été fixé à l'ensemble des entités (communes et intercommunalités) pour le mandat 2014-2020 ;
- la dotation de solidarité communautaire, en diminution entre 2010 et 2013 et en augmentation, marginale, en 2014.

Concernant la péréquation nationale, le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) est un terme un peu « techno ». J'avais proposé un autre terme au ministère de l'Intérieur il y a trois ans, qui avait fait rire car provocateur mais n'avait pas été retenu : péréquation intercommunale et communale de solidarité organique universelle (PICSOU) ; tout le monde comprenait de quoi on parlait mais c'était provocateur.

Ce mécanisme de péréquation répond à un besoin national. Il se joue sur 2 200 territoires (2 154 communautés et 50 communes isolées) et conduit les collectivités riches – Paris, certaines communautés de la basse vallée de la Seine, en Haute-Normandie et non en Basse-Normandie, beaucoup plus riches en bases fiscales que vous ne pouvez l'être – à verser et les collectivités plus pauvres à toucher. Caen la Mer est bénéficiaire du FPIC et a reçu 1 M€ en 2013 et 1,4 M€ en 2014.

Les règles de reversement se font entre l'Agglomération et ses communes au prorata d'un certain nombre de critères qui ont été respectés et qui monteront en puissance, puisque le FPIC a représenté 570 M€ en 2014 et en fera le double en régime de croisière. Si votre positionnement n'évolue pas, vous aurez deux fois plus en 2016 qu'en 2014.

Le territoire est marginalement contributeur, mais surtout bénéficiaire ; il a reçu 3,7 M€. La Ville de Caen a obtenu 1 M€ de FPIC en 2014.

Les autres recettes représentent 19 M€. Les progressions sont relativement modestes. Il faut néanmoins signaler des remboursements de personnels. Ils jouent avec l'intercommunalité dans l'autre sens, puisqu'il est plus productif pour l'ensemble du territoire que l'intercommunalité prenne les charges de personnel et les refacture à la Ville. Ici, les reversements de personnels sont entre la Ville et le Centre communal d'action sociale.

Les dépenses de fonctionnement représentent 137 M€ en 2013 et se décomposent en :

- frais de personnel pour 53 % ;
- frais généraux (loyers, fluides, etc.) : 20 % ;
- soutien aux tiers (Mémorial, Théâtre et CCAS) : 14 % ;
- secteur associatif : 8 % ;
- frais financiers : 1 %.

Les dépenses de gestion ont augmenté de 7 M€ entre 2010 et 2013, soit une croissance annuelle moyenne de 1,8 % qui couvre deux périodes différentes :

- une période entre 2010 et 2012 où la charge est maîtrisée avec 1,3 % par an ;
- une forte augmentation en 2013, qui devrait se poursuivre en 2014, avec une croissance de 3,3 % par an.

Ce n'est pas notre rôle de porter un jugement de valeur sur le taux de croissance des dépenses de personnel. Il s'agit d'un débat récurrent entre l'État et les collectivités locales ; les fonctionnaires de Bercy qui bâtissaient les dossiers avant 2012 sont les mêmes que ceux qui les bâtissent aujourd'hui.

Le point de vue de l'État, qui l'a amené à être plus sévère pour le monde communal et intercommunal que vis-à-vis des Départements et des Régions, consiste à dire que depuis la loi Chevènement, qui était une loi de simplification de la coopération intercommunale, l'ensemble Ville - Communauté

représente des croissances de 3,5 ou 4 % par an de frais de personnel sans transfert de compétences notable.

Une question se posera pour la prospective : où trouvera-t-on des recettes et un dynamisme des recettes permettant d'alimenter une croissance du personnel comme celle-là ? À l'évidence, on n'en trouvera pas.

Les frais financiers sont à un niveau modeste. D'après le graphique de la page 32, qui positionne la Ville de Caen par rapport aux villes de 100 000 à 200 000 habitants, Caen a un niveau de frais financiers proportionnellement très inférieur à la moyenne.

Pour les dépenses d'équipement, nous avons travaillé sur quatre ans de rétrospective et une estimation pour 2014. Il est difficile d'estimer des dépenses d'investissement à trois ou quatre mois de la fin de l'année, les chiffres sont donc à prendre avec beaucoup de précautions. Le niveau d'investissement a crû progressivement et aurait, si les chiffres se réalisent, plus que doublé entre 2010 et 2014. 2013 a été une année à 37 M€ d'investissement, 2014 aboutirait à 48 M€ ; le chiffre est particulier, car dans ces 48 M€, il y a une recette exceptionnelle au titre d'un remboursement de sinistre.

Le PPI révisé 2010-2015 est monté en puissance. Une question pourra se poser en prospective : la capacité de la Ville, dans le contexte d'une épargne déclinante, à pouvoir maintenir un tel objectif.

La page 34 liste les principaux investissements de la période 2010-2013.

En page 35, les rectangles transparents symbolisent le niveau d'investissement réalisé sur 2010 à 2013 et en passe d'être réalisé sur 2014. Les rectangles de couleur représentent les facteurs de financement de ces investissements, avec, en vert, l'épargne brute, la recette noble et récurrente ; sur les trois premières années de la rétrospective, l'épargne brute couvre entre les 2/3 et les 3/4 des investissements ; ce n'est plus le cas en 2013, où l'investissement est couvert par des recettes définitives hors dette.

Pour 2014, nous avons fait une estimation : la Ville de Caen pourrait ponctionner son fonds de roulement, c'est-à-dire utiliser des sommes qui aujourd'hui financent sa trésorerie, de manière à ne pas augmenter excessivement sa dette. Il s'agit d'une estimation, c'est quelque chose qui, sur le plan de la gestion, nous tient beaucoup à cœur, la trésorerie zéro et le fait de ne pas emprunter avant d'avoir réalisé des investissements qui justifient ces emprunts.

La dette est restée relativement stable. Elle le resterait en 2014 dans l'hypothèse où le fonds de roulement est ponctionné. Si ce n'était pas le cas, la dette devrait augmenter.

Je n'insiste pas sur le niveau d'encours de dette par habitant, ne considérant pas cet indicateur comme le plus pertinent.

Pour nous, l'indicateur pertinent est la capacité de désendettement. La situation à fin 2013 est à 5,7 ans ; il s'agit d'une situation tout à fait honorable de capacité de désendettement, dans la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants. Elle s'infléchira à la hausse, même s'il n'y a pas de nouveaux emprunts, tout simplement par la chute de l'épargne brute attendue sur 2014 ; elle passerait à 8 ans, ce qui correspond à une chute d'épargne brute et donc de capacité de désendettement probablement plus prononcée que ce que l'on constatera en moyenne nationale, signe de fragilité pour la prospective qui s'annonce.

Pour la prospective, nous avons pris certaines hypothèses. Cette prospective est particulièrement compliquée et je ne voudrais pas que vous ayez le sentiment que nous avons pris des hypothèses exagérément pessimistes pour vous conduire à une inquiétude qui serait illégitime.

Exemple d'hypothèse, loin d'être pessimiste, nous avons imaginé que renouant avec les chiffres des années jusqu'à 2013, les bases cadastrales seraient augmentées par le Parlement de 1,5 %, alors qu'elles l'ont été de 0,9 % en 2014. Si c'est à nouveau 0,9 %, nous serons en dessous des

prévisions. Nous avons imaginé un dynamisme physique des bases relativement modeste, à l'instar de ce qui s'est passé sur les années précédentes, une baisse des compensations.

Nous avons également imaginé une timide reprise de l'immobilier sur les droits de mutation ; ce n'est pas forcément ce qui se passera. On peut considérer que sur ce plan, la prospective aurait pu être beaucoup plus désagréable.

Concernant la DGF, nous avons imaginé un raisonnement proportionnel dans lequel les communes et les intercommunalités ne seraient pas davantage ponctionnées qu'une application stricte de ce qui s'est produit en 2014 sur les premiers 1,5 Md€. Néanmoins, avec ce chiffre, entre 2014 et 2020, vous perdez environ un tiers de votre DGF, 10 M€ sur 30, plus que les 9,4 M€ parce que le complément de garantie est également touché. Pour financer la DSU et l'intercommunalité, depuis des années, l'État tape dans le complément de garantie ; comme vous en avez beaucoup, vous êtes davantage concernés.

Les recettes de fonctionnement nettes de la contribution au plan de rigueur baisseraient de 6,1 M€ (3 M€ sont la contrepartie d'une minoration équivalente des charges) avant de revenir au niveau actuel. Vous avez globalement une baisse des recettes de 0,2 % par an en moyenne. Nous avons intégré les transferts de charges, ce qui explique qu'on retrouvera une partie de cette baisse sur les dépenses. En effet, le transfert des directions communes à Caen la Mer représente 4 M€ en année pleine sur les dépenses de gestion, conduisant à ce que les dépenses de gestion n'augmentent que de 2 % par an. Nous avons eu des tendances particulièrement importantes sur le personnel sur 2013 et probablement 2014, nous avons imaginé une augmentation de 2 % avant ces transferts sur les années à venir ; on ne peut pas dire que ce soit un scénario au fil de l'eau, il y a déjà des efforts de gestion.

Entre 2014 et 2020, les recettes font -1,4 M€ et les dépenses avant frais financiers +15 M€. Nous avons considéré qu'à partir de 2018, les ponctions sur la DGF s'arrêtent, en dehors du complément de garantie qui perdure.

Pour être très honnête, lorsque nous étions sur les 1,5 Md€ en 2013 et 2014, c'est-à-dire les annonces faites par le Premier ministre en juillet 2012, premier discours à l'ouverture de la session parlementaire, complétés par le premier pacte, le CICE, nous prolongions ces 1,5 Md€ de 2014 et 2015 sur les années suivantes. Nous ne nous permettons pas de prolonger les 11 Md€ au-delà du 31 décembre 2017, parce qu'il n'est pas nécessaire de faire un scénario catastrophe dans lequel les collectivités ne peuvent plus équilibrer leurs comptes. On considère qu'en 2018, les finances nationales sont établies et que, par conséquent, il n'y a plus de ponction sur les collectivités, si ce n'est des mécanismes internes pour financer la DSU et l'intercommunalité, avec une réduction du complément de garantie.

En page 46, concernant les investissements, vous avez les dernières années de la rétrospective et les années de la prospective. Nous avons imaginé 38 M€ sur 2015, qui correspondent à des engagements pris et maintenus et un retour en dessous de la moyenne des années 2010-2013, autour de 28 M€, sur les exercices suivants. C'est évidemment en dessous de la moyenne de ce que les villes ont fait sur la période 2009-2012, mais probablement au niveau ou peut-être même au-dessus – on ne sait pas – de ce que fera la moyenne des villes, compte tenu de la dureté des temps, à cause de cette fameuse équation : moins d'épargne brute, moins de capacité d'investissement.

La page 47 montre le besoin de financement pour réaliser les investissements. Nous avons réduit le montant des subventions dès lors qu'on réalise moins d'investissements. Les 28 M€ d'investissements bruts correspondent à 17-18 M€ d'investissements nets, après subvention et après FCTVA.

Ces investissements seront financés par une épargne brute qui devient négative à partir de 2017-2018 ; il ne reste alors plus que des recettes définitives (subventions du FCTVA) et une augmentation de la dette. Vous comprenez immédiatement que ce scénario est théorique, parce qu'on ne peut pas avoir une épargne brute négative, l'effet de ciseaux a des limites : une commune, comme toute collectivité, est obligée d'avoir un équilibre de sa section de fonctionnement, voire un léger

suréquilibre, pour financer les dotations aux amortissements des biens renouvelables et des biens productifs de revenus. Nous sommes dans une situation d'impasse à compter de 2017 et d'une épargne brute limite en 2016 pour pouvoir financer les dotations aux amortissements.

Sur le graphique de la page 50, les investissements sont en bleu et les emprunts en rouge. À la fin de la période, nous arriverions à un montant d'emprunt finançant l'intégralité des investissements – c'est théorique, car la Ville n'aurait pas, dans cette hypothèse, une autonomie budgétaire lui permettant de poursuivre sa vie administrative –, l'endettement ferait plus que doubler entre fin 2013 et 2020. Nous avons imaginé la capacité de désendettement à 8 ans à la fin de l'année ; ce chiffre pourrait être réduit si :

- il y a un peu moins d'investissement ;
- des indemnités d'assurances que la Ville attend lui sont versées avant la fin de l'année ;

On pourrait être à 7,5 ; plutôt que d'être à 13,7 en 2015, ce qui est très proche du seuil limite de surendettement, on serait peut-être à 13, mais cela ne change pas fondamentalement l'équation dans laquelle on se trouve dans cette prospective.

Le montant d'investissement, net de subventions et de FCTVA, a été positionné autour de 18 M€. On pourrait imaginer un montant d'investissement plus faible ; à supposer que ce soit faisable, mais c'est un choix de politique publique, cela réduirait le montant d'épargne de gestion supplémentaire qu'il faut dégager. L'épargne de gestion – je le dis avec beaucoup de prudence – est une combinaison, soit d'une augmentation d'impôts ou de tarifs, soit, plus vraisemblablement, d'une diminution de charges de fonctionnement.

Ces réflexions inspirent aujourd'hui beaucoup de villes et collectivités. La période au cours de laquelle on pouvait se dire qu'un point de pression fiscale représente tant de dizaines, de centaines, de milliers ou de millions d'euros suivant la taille financière de la collectivité et où il suffisait d'ajuster en augmentant les impôts est très largement révolue ; aujourd'hui, c'est beaucoup plus sur la maîtrise de la charge que se font les réflexions que nous accompagnons dans beaucoup de villes, sans vouloir préjuger des vôtres.

1 % de dépenses de gestion représente 1,4 M€ et un point de fiscalité 0,7 M€. 1 % de dépenses de gestion rapporte donc deux fois plus qu'un point de fiscalité.

L'importance des montants à mobiliser rendra très certainement nécessaire une action sur tous les leviers d'action :

- étalement et baisse des investissements par rapport à la période récente ;
- maîtrise des dépenses ;
- le cas échéant, des décisions fiscales, qui, quelles qu'elles puissent être, n'apporteraient pas à elles seules la solution.

Le dernier tableau avant, Monsieur le Maire, que vous ne lanciez la discussion est un scénario dans lequel on imaginerait des dépenses de gestion stables, des investissements nets annuels limités à 10 M€. Cela n'empêcherait pas la Ville de solliciter une partie importante de ses marges de manœuvre actuelles, puisqu'elle resterait à 11 ans de capacité de désendettement en fin de période.

Je tiens à le dire d'une manière extrêmement neutre, cette situation est loin d'être spécifique à la Ville de Caen. Lorsqu'on part d'une situation moyenne aujourd'hui, on se retrouve avec des contraintes comme celles-là. Lorsque vous réduisez la nourriture, le gros maigrît et le maigre meurt. Ceux qui partent d'une situation de surendettement, mais ce n'est pas votre cas, ont encore plus de souci à se faire. Vous êtes aujourd'hui dans une situation médiane et tous ceux qui sont dans une situation médiane souffriront dans les 6 ans à venir.

Au-delà du Maire, de l'ancien Maire et des titulaires de la fonction « finances » dans chacun des camps, je m'adresse à l'ensemble des élus, parce que je perçois qu'entre le moment où l'on se dit cela et le moment où l'on regarde très concrètement ce que l'on peut faire, plus personne aujourd'hui

ne peut dire : « les économies seront dans d'autres secteurs, le mien est privilégié », quel que soit le secteur dont on parle, social, scolaire, travaux, culture ou autres.

J'espère ne pas avoir été trop long et, après ces bonnes nouvelles, rends la parole aux élus.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KLOPFER.

Je propose, puisque vous avez la possibilité d'être avec nous durant environ 45 minutes, que vous puissiez éventuellement répondre aux questions s'il y en a.

Madame GOBERT, vous avez la parole.

Mme GOBERT.- Une question, avant de pouvoir participer à la discussion et d'intervenir : la prévision de baisse de 1 % des impôts que vous avez promise, Monsieur le Maire, a-t-elle été intégrée dans l'étude ? En effet, il s'agissait d'un engagement de campagne et il aurait été intéressant de le mettre dans ce tableau.

Pour la qualité du débat, sachant que les élus n'ont pas tous la même délégation ni la même maîtrise des chiffres et de l'histoire de la Ville, il aurait été intéressant de nous envoyer les éléments de ce travail remarquable, qui a essayé d'être le plus neutre possible. Cela fait partie de la démocratie de donner les éléments en amont, surtout sur des enjeux aussi importants, et de permettre, dans le cadre d'une réunion des commissions, de déblayer les questions des élus, afin que nous venions en Conseil municipal avec des interventions plus structurées, s'appuyant sur cet intéressant document.

M. LE MAIRE.- Je commencerai par rebondir sur le second point : l'enjeu de cette présentation est que nous ayons tous le même degré d'information, ce qui, par définition, est un des fondements de la démocratie, comme vous l'indiquiez. Nous n'avons pas de décision à prendre aujourd'hui. Il s'agit simplement de faire en sorte que nous sachions tous, en connaissance de cause, quelles peuvent être les marges de manœuvre de la Ville de Caen, que cela puisse éclairer nos débats, nos choix pour la majorité et vos réactions, vos propositions, pour l'opposition.

Quant au premier point, ce n'était pas l'objet de la commande. L'objet de la commande passée était une prospective tenant compte de la réduction des dotations, en partant de l'endroit où nous sommes, endroit que chacun pourra apprécier.

Nous aurons le débat dans le cadre des orientations budgétaires, l'enjeu est de voir quels seront nos choix ; vous serez à même des avancées.

Pour répondre très précisément sur la baisse des impôts, je précise que mon engagement concerne la baisse des taux de 1 % par an. Je l'ai dit en juin et le répète, il s'agit d'un engagement que j'ai pris en connaissance de cause, parce que je savais bien qu'il y aurait des baisses de dotation ; cet engagement sera tenu.

Cela suppose qu'à due concurrence, nous soyons en capacité de réduire un certain nombre de dépenses par ailleurs, car – cela va sans dire, puisqu'on annonce une baisse des taux – nous n'utiliserons pas le levier fiscal pour ramener des recettes.

Monsieur LE COUTOUR, vous avez la parole.

M. LE COUTOUR.- Une remarque et une question.

Concernant ma remarque, pour reprendre la question de Marie-Jeanne GOBERT, M. KLOPFER nous a fait part d'un certain nombre d'hypothèses sur la DGF et autres, il me semble essentiel que nous ayons, au moment où les décisions se prendront, l'état des lieux futur en incluant cette baisse fiscale de 1 % par an. Cette version ne correspond absolument pas à votre engagement électoral.

Concernant ma demande de précision, quel est l'impact de la mutualisation prévisible sur les charges municipales ?

M. KLOPFER.- Sur le premier point, nous faisons des scénarios au fil de l'eau et, par conséquent, nous n'incluons jamais de hausse, de baisse de taux ou de décision sur les abattements dans un scénario au fil de l'eau.

Je l'ai indiqué, un point de fiscalité représente 700 000 € ; cela joue aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Pour un point de fiscalité, vous enlevez 700 000 € ; en cas de récurrence, vous enlevez 700 000 € tous les ans, voire un peu moins du fait de l'effet de bord. Évidemment, la prospective en est dégradée.

Pour ce qui concerne l'évolution des dotations, le Comité des finances locales a renâclé, contrairement à ce qui s'est passé l'année dernière. Il venait d'être re-désigné, cela a pris trois mois, et s'est installé en juillet. Il a refusé de faire le partage entre les catégories de collectivités. Les parties, ministère et Comité des finances locales, se reverront dès la semaine prochaine, je ne sais pas ce qui en résultera. Mon petit doigt me dit que si un certain nombre de personnes, dont nous faisons partie parmi beaucoup d'autres, sont auditionnées cette semaine, c'est probablement pour en discuter, mais je ne peux pas en dire plus.

M. LE MAIRE.- Monsieur L'ORPHELIN, vous avez la parole.

M. L'ORPHELIN.- Merci, Monsieur KLOPFER, pour cette présentation très limpide.

J'ai une remarque, que j'adresserai au Maire, et une question à M. KLOPFER.

Ma remarque est la suivante : dans le tableau de la page 43, « *principales hypothèses de prospective* », sur la fiscalité, nous passons de 78,4 M€ à 89,6 M€, soit une augmentation d'environ 2 % par an, globalement 11 M€ sur la mandature.

La question de mes collègues me semble pertinente et bienvenue, puisque vous avez fait de la baisse des taux d'imposition d'un point par an quasiment le seul point de votre campagne électorale ; c'est sur cet engagement, pour l'essentiel, que vous avez cherché à gagner votre élection, donc permettez-nous d'insister.

Nous constatons aujourd'hui une augmentation de 11 M€ sur la mandature. Nous pourrions imaginer qu'en baissant les taux, et il serait intéressant d'avoir les calculs, dans l'hypothèse prospective, nous serions autour de 20 M€ à trouver.

Je pose la question à Joël BRUNEAU : pourquoi ne pas avoir fait de cette baisse des taux une variable obligatoire ? En effet, vous avez pris cet engagement devant les Caennaises et les Caennais et ils souhaitent savoir, au-delà du fait que demain, sur leur feuille d'imposition, ils ne sentiront pas du tout la baisse, si ce n'est à quelques centimes près, de combien le budget de la collectivité sera amputé dans les années à venir. Cette question semble essentielle.

Permettez-moi de penser que ce début de prospective manque de politique. Je n'en veux pas au bureau d'études, qui fait son travail, je vous adresse ce reproche. Quels sont vos objectifs politiques derrière ces questions ? Vous me répondrez que nous y reviendrons lors des orientations budgétaires ; j'attends cela de pied ferme.

Monsieur KLOPFER, vous avez dit qu'épargner 1 M€ permettait de dégager une capacité d'investissement de 10 M€. Puisque, dans le cadre du pacte de responsabilité, le gouvernement a décidé de ponctionner les collectivités de 11 Md€, vous avez fait un calcul nous amenant à une certaine somme. C'est la capacité théorique que je peux mobiliser dès lors que j'épargne 1 M€, mais est-ce ce que l'on constate aujourd'hui ? Quand les collectivités épargnent 1 M€, engagent-elles 10 M€ de dépenses ?

M. KLOPFER.- Je répondrai le plus complètement possible et, si vous me le permettez, je souhaiterais revenir sur votre question précédente, sans préjuger des conséquences pratiques dans une hypothèse de baisse de taux.

Beaucoup de villes-centres sont confrontées au fait que les taux de fiscalité ménages – le taux de taxe professionnelle ou de CFE est harmonisé depuis un certain temps – sont très supérieurs aux taux

constatés dans l'environnement immédiat. Par conséquent, beaucoup de villes-centres sont confrontées à une baisse de population, d'où une double peine : moins de DGF et une augmentation du potentiel fiscal, car on joue sur une masse financière rapportée à une population en déclin.

Dans un certain nombre de cas, les stratégies mises en œuvre sur la fiscalité s'appuient aussi sur le fait qu'il reste des terrains disponibles, que l'on peut éventuellement avoir des logements supplémentaires qui s'installent et qu'en revanche, avec une augmentation du différentiel de fiscalité par rapport aux communes extérieures, on ne l'aurait pas.

Lorsqu'on parle de 2 % de croissance de la fiscalité entre 2013 ou 2014 et 2020, il ne s'agit pas de 2 % d'augmentation pour chaque contribuable, cela doit prendre en compte aussi une augmentation physique, s'il y en a. Même avec l'inflation, ce n'est pas ce que va payer chaque habitant.

Concernant votre question sur l'investissement, le point est évidemment fondamental. Le passage de 1 à 10 relève d'un mécanisme mathématique, il s'agit d'un message que nous essayons de faire passer, parce que c'est une loi malheureusement inexorable qui s'applique d'autant plus que les temps deviennent difficiles. Toutefois, vous savez comme moi que ce n'est pas ainsi que cela se passe dans la pratique. Dans la pratique, dans de nombreuses villes, lorsqu'on examine les investissements sur un mandat, on a une courbe en cloche : on démarre avec les tendances du mandat précédent, on a un creux en milieu de mandat, puis on accélère. Cela n'a rien à voir avec l'épargne.

À l'époque où l'épargne était relativement constante, où on pouvait la doper par des hausses d'impôts, on pouvait s'en affranchir. Aujourd'hui, on a ce mécanisme.

Ce mécanisme n'est pas neutre sur un plan macroéconomique, car on pourrait parfaitement raisonner en disant que l'État ponctionne les collectivités de 11 Md€, donc l'épargne va globalement se casser la figure dans toutes les collectivités, du bleu horizon au rouge brique en passant par toutes les teintes intermédiaires, donc les investissements vont chuter, les entreprises du BTP vont débaucher, cela va accroître la courbe du chômage, le coût du RSA pour les Départements et du CCAS pour les communes.

Toutefois, nous ne sommes pas ici pour piloter le navire France, mais pour regarder les conséquences pour une ville de plus de 100 000 habitants. Je vous ai indiqué les conséquences pour tout le monde ; c'est pourquoi le monde du bâtiment est très inquiet, à tel point que M. Patrick BERNASCONI, ancien Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics et ancien candidat malheureux à la présidence du MEDEF, a déploré que l'État mette les collectivités au pain sec ; il défend ses clients.

M. LE MAIRE.- Je reviens sur ce qui, manifestement, vous gêne beaucoup : cet engagement de baisse d'impôts selon un rythme calculé et rationnel compte tenu du contexte.

Derrière cela, l'élément sous-jacent est une autre philosophie de la gestion publique. Je ne vous dis pas que nous réussissons, mais nous pensons que si nous voulons ramener des habitants à Caen, il ne faut pas qu'il existe une sorte de dissuasion fiscale à leur encontre.

Vous vous apprêtez à augmenter de manière importante les impôts à l'Agglomération. Nous venons de voir le sujet de la Ville, qui est dans une situation moyenne ; à l'Agglomération, nous ne sommes pas dans une situation moyenne, mais à chaque jour suffit sa peine, nous en parlerons prochainement.

La technique consistant à augmenter la pression fiscale est antinomique avec celle qui consiste à vouloir ramener les habitants. C'est uniquement par, d'une part, l'augmentation des bases physiques que nous parviendrons à retrouver des marges de manœuvre et, d'autre part, la réduction des dépenses. Cette réduction des dépenses touche un ensemble de dispositifs dans la ville. Les révisions et choix que nous devons faire nous sont imposés par le contexte budgétaire, parfaitement décrit par M. KLOPFER, avec cette diminution drastique des dotations.

Je pourrais faire un procès politique à votre égard en disant que c'est votre majorité, vous remarquerez que je ne le fais pas, je ne tombe pas dans la facilité, j'essaye de faire, au travers de la présentation de M. KLOPFER, une pédagogie responsabilisante, afin que chacun prenne bien conscience de la situation qui est la nôtre, des choix que nous devons faire et que cette situation soit, en responsabilité, appréhendée par la majorité et par l'opposition, à la vue de toutes les Caennaises et tous les Caennais, à qui je ne dirai pas que je vais augmenter les dépenses, répondre à toutes les demandes, dans un contexte où nos recettes vont diminuer.

En même temps, je ne conçois pas, et cela ne répondrait pas à l'enjeu, que l'on augmente les impôts pour tenter partiellement de répondre à cet enjeu qui va, de toute façon, nous imposer un certain nombre de révolutions dans la manière de gérer les collectivités locales.

La problématique que nous avons à résoudre aujourd'hui est que nous devons faire cette révolution culturelle très vite, parce que l'effet cumulatif de la baisse des dotations sur seulement trois années sera violent.

Je suis très clair, des choix seront faits, mais n'allons pas annoncer l'apocalypse, la Ville de Caen continuera à être entretenue, les services aux habitants seront assurés, mais sans doute pas de la même façon. Je ne fais pas partie des gens qui tiennent le discours démagogique : « on fera plus ou mieux avec moins » ; en revanche, il faudra sans doute le faire différemment.

Monsieur LE COUTOUR ?

M. LE COUTOUR.- Une fois de plus, vous nous dites que l'augmentation de pression fiscale fait fuir les habitants de Caen ; Mme de LA PROVÔTÉ l'a claironné pendant des années.

Je tiens tout de même à rappeler, et je commence à être ancien dans cette enceinte, que Jean-Marie GIRAULT a baissé le foncier bâti ; c'est à ce moment que la population a commencé à décroître.

Nous avons un peu augmenté les impôts en début de mandat, de 6 %, ce qui nous a permis d'investir, de doubler le nombre d'habitants et, vous l'avez reconnu dans *Le Nouvel Observateur* la semaine dernière, d'arrêter l'hémorragie démographique de la ville de Caen et de regagner des habitants. Vous voyez qu'il n'existe pas de lien entre les évolutions de la pression fiscale, qui est très forte, pression historiquement de droite, et l'attractivité de la ville. L'attractivité de la ville passe par la fourniture de logements, de services de qualité, l'aide aux propriétaires à réhabiliter leur logement. C'est ainsi que nous éviterons les vides et les logements non attribuables car indécents.

Vous faites une erreur fondamentale de croire que cette baisse de 1 % vous permettra d'attirer plus d'habitants à Caen ; c'est la cause de notre désaccord profond.

Historiquement, deux exemples vont à l'inverse complet de votre théorie.

M. LE MAIRE.- Avant de passer la parole à Sonia de LA PROVÔTÉ, nous sommes d'accord sur un point, Monsieur LE COUTOUR : une politique de maîtrise fiscale qui n'aurait pas, parallèlement, une ambition en matière de développement de l'offre de logements, effectivement... Cependant, pour moi, il n'y a pas obligation d'augmenter les impôts pour avoir une politique d'offre de logements.

Mme de LA PROVÔTÉ.- Certes, j'ai claironné, Monsieur LE COUTOUR. Il se trouve qu'aujourd'hui, ce que j'ai claironné arrive sur le devant de la scène et une certaine réalité devient visible aux yeux de tous en Conseil municipal, ce qui est plutôt bien, cela met tout le monde au même niveau d'information.

Il n'y a pas forcément, comme vous le dites, de lien exclusivement proportionnel entre la démographie et la pression fiscale. En revanche, dénier à ce point le rôle de la pression fiscale sur la présence ou non d'habitants dans une ville, en l'occurrence Caen, est très alarmant et confirme bien que sous le mandat précédent, une forme de déni a tout de même été pratiquée quant à cette question.

Il suffit simplement de demander, Monsieur LE COUTOUR, à toutes ces familles qui ont quitté la ville, ces enfants – les enfants sont aussi ce qui fait vivre une ville –, pourquoi elles ont quitté la ville. La réponse est systématiquement la même : le coût de la vie et la pression fiscale à Caen les ont fait fuir.

Il est bien que ce soir, d'autres personnes que moi, qui sont tout de même neutres, de votre point de vue en tout cas, aient évoqué cette question comme étant une réalité.

Ce n'est pas avec le déni que l'on fait les choses, ce n'est pas en ayant peur de la réalité que l'on fait avancer les choses positivement.

Vous parlez d'attractivité. L'attractivité d'une ville comme Caen, qui est une capitale régionale, est un élément important. L'attractivité, c'est le développement économique et l'emploi. On ne peut pas considérer que nous sommes arrivés à un niveau d'attractivité économique majeur pour la ville de Caen et nous savons que nous devons travailler sur ce domaine de façon plus importante pour avoir des réussites économiques et créer de l'emploi.

L'attractivité, c'est la qualité de vie dans la ville, Monsieur LE COUTOUR, et lorsqu'on porte un Plan local d'urbanisme comme vous l'avez porté, qui peut dénaturer la vie de certains quartiers, qui propose du logement exclusivement collectif et diminue la qualité de vie... Depuis quelques mois, je vois comment les projets permis par le nouveau Plan local d'urbanisme peuvent perturber la qualité de vie et le bien vivre à Caen dans certains secteurs de la ville. Ce n'est pas développer l'attractivité de la Ville de Caen et proposer aux familles une raison supplémentaire de rester à Caen et d'y vivre.

Ne donnez pas de leçon de morale, cette présentation a été factuelle, ne faites pas de procès politique, attendons de voir ce que nous ferons ; ce n'est pas vous qui jugerez mais les Caennaises et Caennais.

M. LE MAIRE.- M. DURON a demandé la parole.

M. DURON.- M. KLOPFER, dans son exposé clair, factuel, sur lequel je n'ai pas de critique à formuler, a insisté sur trois choses :

- le contexte national ;
- le diagnostic de la situation de Caen aujourd'hui ;
- la prospective.

Sur le contexte, il a dit l'essentiel : l'endettement de la France qui est supérieur ou égal à 2 000 Md€, des déficits publics qu'on a du mal à ramener à -3 %, c'est-à-dire aux critères de Maastricht, et un montant des dépenses publiques de 57 % du PIB quand la moyenne européenne est autour de 52 % et quand l'Allemagne est à 49 %.

On voit bien ici l'effort demandé à l'État et l'État, malheureusement, demande aux collectivités de participer à un niveau exceptionnel (11 Md€) à cette réduction de la dépense publique.

C'est un véritable changement de paradigme dans les finances des collectivités locales, plus difficile pour les Départements et les Régions, les uns ayant des charges qu'ils ne maîtrisent pas, les autres ayant des marges de manœuvre fiscales réduites à peu de chose (la petite part de TIPP et la carte grise, recettes de poche) et les collectivités territoriales, le bloc communal. Ici comme ailleurs, il va falloir repenser autrement la façon de construire nos budgets, de rendre le service public et d'assurer l'attractivité du territoire ; ce ne sera pas facile. M. KLOPFER a dit que la Ville de Caen était dans une situation intermédiaire par rapport aux autres villes pour faire face à ce nouveau paradigme.

Madame de LA PROVÔTÉ, si vous avez bien observé, comme moi, vous avez vu que nous avons atteint, voire légèrement dépassé, nos objectifs en matière d'investissement, un peu plus de 30 M€ par an en moyenne. C'était ce qu'il fallait pour revenir dans la moyenne des villes françaises de cette strate, 30 M€, 29,9 ou 29,8 M€ dans les indicateurs du ministère de l'Intérieur et de la DGCL, alors que nous partions de 23 M€, c'est-à-dire d'une dégradation du patrimoine de la Ville, qu'il s'agisse des bâtiments publics, des équipements sportifs ou autres.

Nous n'avons pas dégradé l'endettement de la Ville, au contraire, nous avons poursuivi ce qui avait été fait, bien, mais peut-être trop vite, par Mme LE BRETHON en matière de désendettement.

En matière de pression fiscale, je n'irai pas dans la démesure qui caractérise Mme de LA PROVÔTÉ. Je n'ai pas de dogme en matière de fiscalité, je ne pense pas que la fiscalité soit bonne ou mauvaise,

elle est nécessaire parce que c'est un outil de redistribution, un outil aussi pour construire des aménités pour nos concitoyens dans nos villes, nos agglomérations, nos départements. La question est de trouver le bon équilibre.

Les villes-centres, M. KLOPFER l'a rappelé, payent des charges de centralité très lourdes, alors que les habitants qui vivent dans la périphérie en profitent sans en payer réellement le coût.

Ici, quand on regarde la taxe d'habitation et qu'on la resitue dans le paysage français – vous l'avez fait –, on voit que nous sommes à peu près dans la moyenne ; nous sommes la 32^e agglomération française et devons avoir autour de la 30^e taxe d'habitation.

C'est historique à Caen et cela mériterait de payer une bourse de recherche à un étudiant ou un thésard pour comprendre pourquoi cette fiscalité sur le foncier bâti est aussi élevée. J'ai quelques intuitions, mais cela mériterait un approfondissement ; c'est probablement lié à l'histoire de cette ville, à la destruction de son patrimoine et à la reconstruction des bases après la Guerre, mais ce sont des intuitions, cela mériterait d'être travaillé.

Aujourd'hui, dire qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité, dire que ce n'est plus dans l'air du temps, dire que cela pèse trop fortement sur les habitants des villes-centres, je crois que nous pouvons partager ce diagnostic.

La question qui va se poser, pour en arriver à la prospective, est bien évidemment de savoir comment on adapte ces budgets sans sacrifier ni le service à la population ni la compétitivité de nos villes.

Dans quelques mois, nous serons confrontés à la réunification des Normandies. Beaucoup de gens souhaitaient cela, mais cela va nous mettre dans une concurrence extrêmement difficile avec notre voisine rouennaise, cela risque de nous mettre en danger. Il ne faudra pas réduire excessivement le soutien à l'attractivité de la ville, faute de quoi un déclin pourrait s'annoncer, ce qui signifierait des pertes d'habitants, de ressources.

Plusieurs sujets vont se poser à vous, parce que vous avez la majorité :

- Comment restructure-t-on les dépenses de fonctionnement pour les maîtriser ? Nous l'avons fait pendant la plus grande partie du mandat ici, mais je sais qu'il y a encore des marges de manœuvre.
- Comment construire une mutualisation qui ne coûte pas trop cher dans les premières années ? En effet, la mutualisation a des coûts, notamment parce qu'elle élève la rémunération des salariés et le temps de travail sur la situation la plus favorable ; ce qui avait été négocié au moment des 35 heures à l'Agglomération est une situation plus favorable qu'à la Ville.
- La question de l'investissement. L'investissement ne pourra pas être maintenu. Cette année, l'investissement est exceptionnel du fait de la reconstruction du Parc des Expositions, il pourra difficilement être maintenu au niveau où nous l'avons produit, poussé, dans les années à venir, mais je vous mets en garde sur le risque de le réduire trop fortement, parce que vous mettriez la Ville ou l'Agglomération en danger face à ses concurrentes.

Je n'entrerai pas non plus dans le débat sur la qualité du PLU, il était intelligent, pertinent, nous rapprochait de bien d'autres réflexions menées dans d'autres villes qui ont fait leur PLU six ou sept ans avant nous, mais la création de bases nouvelles est un élément important.

En 2013, la Ville a gagné 1 % de bases nouvelles, nous avons ouvert dans le Plan d'occupation des sols des territoires à l'urbanisation. Élément important pour continuer à voir la ville maintenir sa population – je ne dis pas croître – au niveau où il est aujourd'hui, 109 000 ou 110 000 habitants, ce sont 700 logements par an, ce qui est un effort considérable ; cela a été fait par vos prédécesseurs à l'époque, Jean-Marie GIRAULT et François SOLIGNAC-LECOMTE, puis abandonné pendant le mandat de Brigitte LE BRETHON, nous y sommes revenus. Cette solution permettra de maintenir un niveau de dotation lié à la population et aura pour effet d'augmenter les bases d'imposition.

Enfin, un mot sur votre promesse. C'est votre promesse, elle vous appartient, elle est légitime. Je crains simplement qu'elle ne soit ni visible ni perçue par les contribuables, parce qu'en baissant les impôts de 1 %, vous aurez, dans le même temps, une réévaluation par la loi de finances, des augmentations qui seront le fait du Conseil général. Or, le contribuable regarde le chiffre final à la fin de sa déclaration ; il verra que malgré les efforts que vous faites, ses impôts augmentent, il ne vous en saura pas gré, mais, surtout, vous aurez perdu presque une année d'investissement, nous avons fait le calcul en prospectif pendant la campagne.

Or, si vous devez déjà réduire mécaniquement votre investissement parce que vous avez moins de ressources et si vous l'amputez encore de l'équivalent d'une année d'investissement, vous mettez la Ville en danger.

Voilà ce que je voulais dire, non pas dans un esprit polémique, mais parce que nous avons un débat qui est l'occasion d'échanger sur des visions différentes de conduire une politique publique.

M. LE MAIRE.- Je laisse la parole à M. BLANCHETIER, puis je reviendrai sur votre intervention.

M. BLANCHETIER.- Je suis étonnamment surpris par le travail qui nous est délivré ce soir. Après les réquisitoires du Conseil municipal précédent, nous arrivons à des choses plus construites, nous permettant d'avoir une vision rétrospective de ce que nous avons pu faire et dont nous sommes loin d'avoir à rougir.

J'émettrai une réserve par rapport à l'endettement : nous avons été élus en 2008 et non en 2010 et lorsque nous sommes arrivés ici, le taux d'endettement était de 106 M€, il est de 96 M€ aujourd'hui, nous avons désendetté la Ville. Je le dis à chaque Conseil municipal, je m'accroche encore à cette marotte : le désendettement, c'est nous qui l'avons poursuivi ; le Maire précédent avait fait beaucoup d'efforts, Philippe DURON a rappelé à quel prix.

Tout en désendettant, nous avons vu au travers du document présenté ce soir le type de politique que nous avons construit dans cette Ville. C'est une politique progressiste, qui recherche des financements extérieurs, notamment européens, cela n'avait jamais été fait ; nous avons été incités, le préfet LEYRIT nous avait indiqué que nous étions la grande ville la plus en retard sur la recherche de financements européens. Grâce à beaucoup d'efforts, des crédits conséquents sont arrivés par ce moyen.

Vous le rappelez dans l'analyse, nous avons fait quelque chose de très opportuniste : un effort énorme sur le FCTVA, à l'époque où, pour relancer l'économie dans ce pays, une mesure avait été proposée pour nous rembourser la TVA beaucoup plus tôt que les deux ans traditionnels ; il est vrai que cette année, nous avons fait un taux de travaux tel que le retour de FCTVA avait été exceptionnel. Cela s'appelle le travail des élus, il faut savoir se mettre dans les niches, nous avons su le faire.

Vous avez indiqué qu'il y avait une évolution de la fiscalité dans cette ville. Oui, mais nous avons fait une politique progressiste et cette évolution de la fiscalité a, certes, pesé sur les Caennais les plus à l'aise, mais elle a été allégée de 5 % pour les Caennais les plus en difficulté.

Il apparaît dans votre document que nous avons réalisé deux ou trois petites choses en un mandat et nous pouvons nous en féliciter.

Nous n'avons pas à rougir de l'augmentation salariale des agents de la Ville. Ce qui a été fait de façon très contractuelle est le résultat de tout ce qu'a pu faire Corinne FERET au profit des personnels de cette Ville, avec un agenda social, des mesures échelonnées, discutées avec les salariés de la Ville ; cela a produit des effets, c'est un travail conséquent et très productif.

Nous avons soutenu réellement le monde associatif : 8 % des dépenses de la Ville ; c'est un effort conséquent, nous n'avons pas à en rougir.

Nous avons également réussi à remettre au goût du jour les grands équipements de cette ville. Vous ciblez beaucoup le Mémorial dans votre document. Effectivement, en un mandat, nous avons refait à

peu près 100 % du Mémorial ; à l'exception du parking, nous avons revu tous les parcours. Nous avons vu cet été le fruit de ce travail : aujourd'hui, le Mémorial attire des centaines de milliers de visiteurs, il y a une attractivité par ce grand équipement pour la ville et cette région. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait pour ce bel équipement municipal.

Pour le reste, l'effort d'investissement, c'est la BMVR, le stade nautique – vous me direz que c'est l'Agglo, mais la Ville y a tout de même participé –, le Palais ducal, les terrains sportifs synthétiques, les pôles vie de quartier, la piétonnisation du centre-ville. Voilà ce qui a été fait pendant un mandat et dont nous n'avons absolument pas à rougir, ce qui permet de mettre cette ville au goût du jour et de proposer qu'elle soit agréable pour tout le monde, et pas seulement pour les nantis du centre-ville.

Pour conclure, je reviendrai sur un de vos propos, Monsieur le Maire : « *Je ne fais pas le procès politique de votre majorité* ». Eh bien, nous faisons le procès politique de la majorité précédente. Philippe DURON l'a expliqué, l'explosion de l'endettement dans ce pays, qui est-ce ? C'est SARKOZY !

(Réactions sur les bancs de la majorité)

Avant SARKOZY, nous étions loin de ce taux d'endettement national. C'est surtout la baisse de la part de production nationale dans ce pays, depuis des décennies me direz-vous, on ne produit plus que 8 % de ce que l'on consomme dans ce pays, avec des déficits de commerce extérieur qui dépassent 60 Md€ par an, alors qu'on était à peu près à l'équilibre au milieu des années 2000.

Pour terminer, un clin d'œil, Monsieur le Maire : on vous connaît sportif et, en ce moment, il y a un événement exceptionnel à Caen, j'ai l'impression que vous apprenez beaucoup et très vite, mais j'ai une crainte, j'ai peur que vous deveniez le champion caennais de *sliding-stop*, ce cheval lancé dans le cadre du *running* et qui, soudain, s'arrête net en envoyant beaucoup de poussière ; j'ai vraiment peur que la politique que vous allez engager puisse ressembler à cette épreuve qui, certes, quand c'est un exploit sportif, peut avoir du panache, mais pour la gestion d'une Ville, peut se révéler tout à fait dramatique.

M. LE MAIRE.- Avant de vous répondre, je voulais remercier M. KLOPFER, lui souhaiter un bon retour et lui dire à bientôt, puisque nous nous reverrons en Conseil communautaire.

(Départ de M. KLOPFER)

Je tenais à revenir sur l'intervention de M. DURON, sans oublier de répondre à M. BLANCHETIER, dont j'admire la capacité à l'autosatisfaction. Comme je ne suis pas d'un naturel méchant, je dirai qu'il est dommage d'être aussi bon et aussi incompris.

Pour rebondir sur votre métaphore équine de la fin de votre intervention, très franchement, mon idée n'est pas, malgré les difficultés qui sont devant nous et qui ont été exposées, de proposer aux Caennaises et Caennais, pas plus qu'aux habitants de l'Agglomération, une sorte de période de gel au cours de laquelle il ne se passerait rien. Je vous rejoins et apprécie la teneur de vos propos, Monsieur DURON, il faut absolument que la Ville et l'Agglomération restent dans la course, non seulement par rapport à nos voisines, mais également par rapport aux autres Agglomérations françaises ; c'est bien l'enjeu qui nous attend.

Les remises en cause que nous devons forcément faire dans la manière de gérer doivent être tournées vers cet objectif majeur qui doit être de garder les marges de manœuvre suffisantes pour soutenir tout ce qui concourt au développement économique et à la création d'emploi dans notre bassin de vie. Le logement en fait évidemment partie, mais les gens ne viendront habiter les logements que nous leur proposerons que si nous sommes en capacité de maintenir une activité économique, et donc des emplois suffisants. Il faut donc mener une politique globale et je considère que la modération fiscale est un levier d'attractivité.

Les débats l'ont montré, la présentation de M. KLOPFER a été très objective. Caen est dans une position médiane parmi les différentes villes. Nous avons des marges de manœuvre qui se sont réduites à partir de 2013, puisque jusqu'à cette date, les frais de fonctionnement étaient relativement

contenus, ils ont augmenté de manière relativement importante en 2013, ce qui a été confirmé dans le budget primitif de 2014. Il s'agit du premier élément d'alerte, qui nous met dans une situation moins favorable que si vous aviez maintenu l'évolution qui a été la vôtre jusqu'en 2012.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement que vous aviez imaginé, quand bien même nous n'aurions pas eu les baisses de dotations, était difficilement tenable. Nous devons donc, de toute façon, faire un certain nombre de révisions.

Dans les débats à venir, il ne s'agira pas, me semble-t-il, de nous renvoyer les responsabilités en disant que c'est la faute de HOLLANDE, de SARKOZY, etc., ce n'est pas le sujet. La responsabilité qui est la nôtre, ce pourquoi nous avons été élus, est de prendre la situation telle qu'elle est et de faire le mieux possible dans l'intérêt général.

Pour moi, l'enjeu des débats est qu'éventuellement, nous ayons des appréciations différentes sur les choix qui doivent être faits, mais en aucun cas de contester le fait que soit pour nous un impératif majeur de minorer nos frais de fonctionnement si nous voulons maintenir un volume d'investissements permettant à Caen et à l'Agglomération de rester dans la course.

C'est pourquoi j'avais tenu que dans le format du Conseil municipal, peut-être pour lui donner plus de solennité, Michel KLOPFER puisse faire cet exposé, pour que chacun ait bien à l'esprit que le monde a changé et que les recettes d'hier, les réflexes d'hier, n'ont plus cours.

Il nous faudra non seulement du courage pour les choix, mais aussi un minimum d'imagination. Dans un contexte difficile et parce que je sais que nous sommes tous attachés, sur tous les bancs de cette assemblée, à l'intérêt à notre territoire, à notre ville et à celles et ceux qui y vivent, j'ose espérer, Monsieur BLANCHETIER, que vous serez aussi prolixe en propositions, en suggestions, qu'en autosatisfaction.

Madame GOBERT, vous avez la parole.

Mme GOBERT. - Quand vous dites qu'il ne s'agit pas de savoir si c'est de la faute de SARKOZY ou de HOLLANDE, effectivement, nous n'allons pas débattre de cette question ce soir ; pour autant, il y a des responsables. Il n'y a pas de fatalité à ce que la France et les villes continuent à s'enfoncer dans la pauvreté et dans la crise. Au-delà, il n'y a pas de fatalité non plus à ce qu'à un moment, les votes du Front national continuent à progresser. Oui, la droite à sa responsabilité, 10 ans de pouvoir de la droite ont mis le pays exsangue.

Aujourd'hui, je porte d'autres propositions pour la France que celles qui sont faites, notamment en termes de financement des services publics, parce que je pense que les solutions préconisées aujourd'hui, c'est-à-dire l'austérité, la poursuite de la diminution des dépenses publiques et sociales, la baisse des charges des entreprises ne sont pas les bonnes. On le voit bien, les inégalités continuent et, aujourd'hui, les riches sont de plus en plus riches, tout le monde le constate, tant à droite qu'à gauche, et les pauvres sont de plus en plus pauvres et de plus en plus nombreux.

Effectivement, la Ville a des responsabilités, des choix nous incombent, nous les ferons ensemble. Nous ne serons sûrement pas d'accord sur les conséquences et conclusions à tirer de ce que nous a présenté M. KLOPFER, j'en suis convaincue. Pour autant, il y a, à mon avis, des solutions qui relèvent du national et des choix que nous aurons à faire à la Ville.

En ce qui concerne les solutions nationales, je lisais de récentes études, y compris de tous les techniciens et spécialistes, le gouvernement nous propose aujourd'hui -50 Md€, c'est -0,7 % de produit intérieur brut. La solution n'est pas dans la baisse des dépenses sociales et publiques.

Je suis tout de même un peu inquiète, je pense que l'étude qui nous a été présentée – ou l'audit – a montré un certain nombre de choses concernant ces six dernières années de mandat : nous avons désendetté la Ville, tout en investissant de manière conséquente. Nous avons été contraints d'investir, parce que les élus qui étaient présents dans les anciennes majorités ont vu comment, à un moment, le patrimoine de cette Ville, culturel, éducatif ou sportif, s'est totalement dégradé du fait d'une stagnation des investissements. Il a fallu moderniser, réinvestir pour remettre les bâtiments en état,

permettre un accueil du public de qualité et, en même temps, construire des équipements qui nous faisaient défaut.

Vous le savez, nous avons besoin d'un centre de congrès ; quand aurons-nous les moyens de le financer ? Nous avons besoin d'un palais des sports ou d'une salle multi-activités digne de ce nom capable d'accueillir près de 10 000 spectateurs ; quand aurons-nous les moyens de les financer ?

Oui, il y a eu un retard considérable dans les investissements. La mandature précédente, nous l'avons payé et nous avons à la fois investi et désendetté la Ville.

M. LE LAN l'avait indiqué en commission des finances, nous n'avons pas d'emprunt toxique dans la Ville, les frais financiers représentent seulement 1 % des dépenses, cela a bien été indiqué en rouge dans le document, et les besoins de financement ont été maîtrisés entre 2010 et 2012.

Sur le personnel, il faut faire attention, parce que cela revient souvent. Je n'ai pas tous les éléments, mais il ne me semble pas que la Ville de Caen soit surdotée en nombre de personnels, la masse salariale n'a pas une part plus importante que dans d'autres grandes villes ou villes équivalentes à la nôtre ; il faut faire attention.

Dans le même temps, il faut avoir en tête que les personnels des collectivités ne roulent pas sur l'or. Les efforts que nous avons faits en termes d'agenda social et de déprécarisation étaient absolument nécessaires.

Autre aspect, le soutien à la vie associative et au CCAS étaient, en effet, des choix politiques, je les affirme et les défends encore aujourd'hui, je continuerai à les défendre demain, parce qu'à un moment, ce sont des actes de solidarité indispensables, y compris vis-à-vis de la dégradation des moyens octroyés aux communes ou aux collectivités actuellement.

Toutefois, je suis inquiète, parce que l'on vous entend peu, Monsieur le Maire – c'est ce qui me revient –, sur vos propositions, votre projet, votre programme, mais peut-être vous faut-il encore quelques mois, je peux l'entendre.

Le transport public est un élément d'amélioration de la qualité de vie, car il permet aux familles les plus fragilisées de pouvoir se déplacer, aller à la recherche d'un emploi, conduire les enfants et habiter sur une ville comme Caen. Vous n'affichez pas d'ambition sur le tram, je suis très inquiète.

Absence d'inauguration au stade nautique, qui devait être un moment de fête, parce que c'était grand public, suppression du village des associations, supporters de Malherbe à la porte de leur local. À la limite, que vous ayez des choix différents, je peux l'entendre, en termes de vie associative ou de relation aux associations au sens large du terme ; en revanche, les méthodes utilisées, autoritaires, ne me conviennent pas et rompent avec la méthode de dialogue que nous avons mise en place.

Sur Jeannette ou Malherbe, je ne vous ai plus entendu en termes de soutien et suis inquiète, comme je suis inquiète lorsque j'entends les propos de Sonia de LA PROVÔTÉ... Ce que vous dites ne me fait pas sourire !

Mme de LA PROVÔTÉ.- Je ne souris pas non plus, je vous écoute. Je ne souris pas des cheveux et vous ne voyez que mes cheveux !

Mme GOBERT.- Quand j'entends dire que le logement locatif pourrait défigurer des quartiers quand on a des milliers de demandes de logements... Caen reste tout de même une ville agréable et le programme de logements en accession à la propriété ou locatif conduit pendant ce dernier mandat et voté par tous les élus ne défigure pas la ville, bien au contraire, il a pris en compte ces besoins de logements, le fait que ces demandes de logements font exploser le coût de l'immobilier.

J'entends ce que vous dites, Monsieur BRUNEAU, sur la baisse des impôts, mais je pense que le remède n'est pas là. Certes, beaucoup, comme vous le dites, Madame de LA PROVÔTÉ, disent qu'aujourd'hui, c'est trop cher, mais les vraies réponses à apporter sont de changer au niveau national les logiques financières, d'arrêter de répondre aux injonctions du patronat et de la finance et de faire en sorte que nous ayons des réformes fiscales permettant plus d'égalité dans le pays et qu'à Caen,

nous continuions, malgré les difficultés – nous aurons des choix à faire ensemble –, à développer les services publics, la qualité de l'éducation, la qualité de l'offre sportive, culturelle et du transport en commun, que nous poursuivions notre programme de logements, notamment sociaux, permettant à des familles, y compris nombreuses, de se loger dans la ville.

M. LE MAIRE.- M. LE LAN a demandé la parole.

M. LE LAN.- J'ai entendu beaucoup de satisfaction sur les investissements réalisés et souhaite resituer le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Dans la présentation de M. KLOPFER, nous trouvons 202 M€ pour 2010-2015. Réalisé à fin 2013 : 114 M€, soit un écart de 88 M€. En 2014 : 49 M€ moins 11 M€ pour le parc des expositions, soit 38 M€. Il reste donc pour l'année 2015, par rapport au plan pluriannuel d'investissement, 50 M€.

Cherchez l'erreur !

M. LE MAIRE.- Monsieur DURON, avant de vous passer la parole, je souhaitais répondre en deux mots très brefs à Marie-Jeanne GOBERT.

Sur le tramway, comme sur le reste, je m'exprimerai lorsque nous aurons les résultats des études lancées et nous prendrons des décisions dans les temps, d'ici la fin de l'année, sur cette question cruciale des transports en commun.

Quant au stade nautique, nous l'inaugurerons lorsqu'il sera terminé. Pour vous dire les choses très directement, ma préoccupation sur le stade nautique n'est pas la date de l'inauguration, pas plus que sur la BMVR, elle est, en arrivant à l'Agglo, de trouver les crédits de paiement permettant d'achever les travaux que vous avez lancés. Aujourd'hui, il manque 4,5 M€ pour le numérique de la BMVR, 1,5 M€ pour la partie fitness du stade nautique et 2 M€ pour les revalorisations de coûts de travaux tels que prévues dans la convention initiale. Très franchement, la date de l'inauguration, excusez-moi de vous le dire, chère amie, viendra après.

Monsieur DURON, vous avez la parole.

M. DURON.- Deux choses, Monsieur le Maire.

D'abord, je souhaite dire à M. LE LAN que la PPI n'était pas un exercice impératif, mais un exercice de cadrage, un exercice indicatif.

Je ne sais pas si vous êtes gaulliste, mais à l'époque du gaullisme, on a relancé en France la planification. Quand on était professeur de géographie ou d'histoire, comme moi, on apprenait aux élèves qu'il y avait deux sortes de planification :

- la planification impérative, celle de l'Union soviétique ;
- la planification indicative, celle de la France.

M. LE MAIRE.- On appelait cela une ardente obligation !

M. DURON.- Ici, on a fait le catalogue des besoins en investissement de la Ville. Ce catalogue est un exercice glissant, parce que certains éléments n'étaient pas prévus, je pense notamment au Parc des Expositions – quand vous avez un tel événement, il est difficile de le prévoir deux ou trois ans à l'avance – ou à l'incendie de l'école Albert Camus que nous n'avions ni prévu ni souhaité.

Chacun comprend que l'on prend dans ce catalogue, en fonction des priorités qui étaient les nôtres, qui peuvent devenir les vôtres demain et qui peuvent être différentes, et en fonction de ce que l'on est prêt à investir.

Nous avons fait le diagnostic qu'il fallait investir 30 M€ par an pour deux raisons :

- des besoins d'investissement importants, un patrimoine un peu en déshérence, avec le 43e, fermé depuis 30 ans, le Palais ducal qui n'avait servi à rien depuis 1962, date à laquelle l'État l'avait rendu à la Ville, et des sujets qui se sont avérés nécessaires pour l'attractivité de la ville ;

- c'était une façon de revenir dans le peloton des villes entre 100 000 et 200 000 habitants qui investissaient environ 29 à 30 M€ par an ; je vous invite à vous reporter aux indicateurs de la DGCL.

Nous n'avions jamais dit que nous ferions tout dans un délai limité, nous avons simplement dit qu'il nous fallait une PPI pour avoir une vision de long terme sur l'investissement et ne pas additionner les choses au petit bonheur la chance d'une année sur l'autre.

Nous savons ce dont Caen a besoin dans les 5, 10, 15 ans à venir ; c'est ainsi que l'on se sert d'une PPI, que l'on procède.

Je voudrais que l'on ne fasse pas de procès d'intention sur ce sujet, nous avons atteint l'objectif d'investissement qui était le nôtre, et dans cet objectif, nous avons financé une part de cette PPI. Il vous restera à financer une autre partie ; je doute que compte tenu du contexte, vous soyez en capacité de finir de rénover l'ensemble du patrimoine, patrimoine sportif notamment, pour lequel nous avons investi 10 M€ et savons que les besoins de financement sont encore d'au moins 20 M€ ; il est peut-être raisonnable de l'étaler sur deux mandats. C'est cela aussi, un travail méthodique, qui nous permette d'y voir clair dans l'avenir.

J'avais une autre idée, mais je ne veux pas allonger le débat...

M. LE MAIRE.- Monsieur VÈVE, vous avez la parole.

M. VÈVE.- Mes chers collègues, tout d'abord, deux éléments très factuels.

Premièrement, pour répondre à M. LE LAN sur la PPI, je rappelle qu'au cours des années 2009 à 2013, la Ville a investi dans ses équipements à hauteur de 201 M€ au budget principal et 17 M€ au budget du service public de l'eau, ce qui correspond exactement aux engagements de la PPI adoptée en 2010. Les chiffres que je viens de citer à l'instant, vous aurez l'occasion de les vérifier dans les prochaines semaines.

Deuxièmement, je voudrais répondre à Mme de LA PROVÔTÉ sur les impôts, puisque durant les six dernières années, nous avons eu le droit à beaucoup de leçons sur ce sujet, et lui rappeler quelques vérités.

Tout d'abord, le taux de TH est inférieur au taux moyen observé pour les villes comparables, mais nous savons que le bât blesse sur le foncier bâti. C'est, en effet, sur cet axe que les contribuables caennais supportent l'un des taux les plus élevés en France, puisque rares sont les autres villes qui comptent des taux aussi élevés : Le Havre, Angers, Nîmes, Amiens, Grenoble et Montpellier.

Je citais durant la mandature précédente un extrait du rapport de la commission d'enquête sur le TVR – c'est tout de même ancien – qui pointait déjà l'importance du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Caen.

Je voulais attirer l'attention de Mme de LA PROVÔTÉ – là encore, vous aurez l'occasion de vérifier ces chiffres d'ici quelques semaines –, quand on observe la variation du taux entre 2008 et 2013 pour cette taxe foncière sur le foncier bâti, on est à +5,98 %, passant de 47,83 % en 2008 à 53,81 % en 2013. Dans la variation de 5,98 %, la part de la Ville est de 1,88 % entre 2008 et 2013, 0,98 pour Caen la Mer et la part départementale, de vos amis, est de 3,12 %. La responsabilité du Département dans la variation du taux sur le foncier bâti est beaucoup plus importante que celle de la Ville et celle de l'Agglomération confondues.

Troisièmement, aujourd'hui, nous avons eu le droit à une présentation d'un rapport très intéressant, avec un certain nombre d'hypothèses, et la présentation d'un contexte financier qui n'est pas favorable, indéniablement et depuis un certain nombre d'années déjà, aux collectivités locales. Toutefois, j'ai envie de dire que ce contexte financier et ces hypothèses de prospective étaient connus au moment de la campagne des élections municipales.

Mme de LA PROVÔTÉ.- Eh bien oui !

M. VÈVE.- Je le dis, car sur les recettes de fonctionnement, et notamment les dotations de l'État, Monsieur le Maire, le pacte de confiance avait été adopté le 16 juillet 2013, un peu avant les élections municipales, les propositions du gouvernement sur l'évolution des dotations ont été intégrées lors de la loi de finances pour 2014, c'est-à-dire à la fin de l'année 2013. Par conséquent, toutes ces données sur l'évolution des dotations, vous les connaissiez, nous les connaissions déjà au début de la campagne des élections municipales.

De la même façon, nous savions parfaitement que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal des Caennais était très élevé, c'est-à-dire que les marges de manœuvre étaient particulièrement faibles.

De la même façon aussi, s'agissant des dépenses de fonctionnement, nous avons intégré, vous comme nous, la réforme des carrières des fonctionnaires relevant des catégories B et C, ainsi que la réforme des rythmes scolaires et ce qu'elle a induit en termes de surcoût pour la Ville.

Toutes ces données, vous les aviez en tête au moment où vous avez élaboré votre programme.

J'en viens à votre programme et à votre campagne, puisque vous avez fait campagne et établi un programme sur un certain nombre d'engagements forts ; j'en citerai trois en particulier.

Le premier est la baisse de la fiscalité.

En deuxième point, un certain nombre d'investissements ; j'en citerai quelques-uns, je ne résiste pas à l'idée de lire régulièrement votre petit « Livre bleu » et rappelle que vous avez promis aux Caennaises et Caennais : une halle des produits frais et des spécialités normandes, un centre des congrès dans l'ancien palais Fontette, la création d'un parking souterrain sur les Fossés Saint-Julien, un parking silo, un palais des sports polyvalent, le maillage de la ville en équipements de vidéoprotection, etc., sans compter la nécessaire modernisation du patrimoine caennais.

Je vous invite à relire l'intervention lumineuse de Luc DUNCOMBE en 2008, lorsqu'il avait attiré notre attention sur tous les frais, tous les investissements que notre majorité de l'époque devrait engager compte tenu de la faiblesse des équipements caennais.

Je vous invite également à tenir compte d'un rapport fait sous l'ancienne majorité sur la nécessaire remise à niveau des équipements sportifs ; il était prévu 11 M€ sous cette mandature et 30 M€ sur les 20 prochaines années.

Vous avez promis tout cela et, en même temps, de tout faire pour soutenir l'emploi local, parce que vous avez fait campagne sur ce sujet en disant que l'emploi local était une de vos préoccupations.

Le rapport qui nous a été présenté ce soir est particulièrement intéressant, parce qu'il nous permet, à vous comme à nous, d'y voir clair et il est légitime pour vous, avec votre nouvelle équipe, de savoir où vous voulez aller dans les prochaines années, où vous voulez emmener la Ville de Caen.

En même temps, j'ai cette intuition forte – je ne veux pas vous faire de procès d'intention –, et ce sera inscrit au procès-verbal du Conseil municipal de ce soir, que ce rapport est un enterrement de première classe d'un certain nombre de vos engagements de campagne, parce que j'ai la conviction que vous ne pourrez pas tout réaliser, à la fois la baisse de la fiscalité telle que vous l'avez promise et, en même temps, les investissements que je viens de citer, ceux qui sont dans votre programme, les autres, ceux que, de toutes les manières, vous devrez nécessairement assurer, parce qu'ils sont l'héritage du passé, pas seulement le nôtre, mais celui des équipes précédentes, auxquelles un certain nombre d'élus de votre majorité ont appartenu.

Nous vous invitons, compte tenu de ce qui a été dit sur la fiscalité et le faible impact de la baisse de la fiscalité sur laquelle nous avons attiré votre attention pendant la campagne des élections municipales – Mme de LA PROVÔTÉ était d'ailleurs dubitative sur ce point –, à faire le choix de l'investissement, c'est-à-dire de tout faire pour ne pas minimiser l'investissement.

En effet, l'investissement est le reflet du dynamisme d'une ville, le signe de l'attractivité d'une ville.

Lorsque nous avons porté à une moyenne de 29,3 M€ les investissements sur la durée de la mandature, nous n'avons fait que ramener le niveau de dépenses d'équipement à un niveau proche, mais pas équivalent, de celui des villes de taille comparable, puisqu'en 2012, pour ne citer que cette année, à Caen, on observait que les dépenses d'équipement par habitant étaient de 285 € là où, en moyenne, pour des villes de taille comparable, on est à 340 €.

L'investissement permet de générer de l'attractivité, dans un contexte de compétition des territoires, mais également de créer des emplois. Vous avez pris des engagements sur l'emploi, c'est très bien, mais vous ne serez pas jugés à la fin du mandat sur le nombre d'emplois créés par les entreprises, mais sur le nombre d'emplois directs ou indirects créés à la suite des investissements de la Ville et de l'Agglomération.

Enfin, l'investissement est essentiel dans le contexte de fusion des deux Normandies. En effet, on s'apprête dans les prochains mois à faire le choix de la capitale normande, élément essentiel pour notre ville. Je vous le dis, je vous en conjure, ne donnons surtout pas à travers des éléments de prospective, à travers des prospectives rendues publiques, le sentiment que la Ville de Caen baisse la garde sur ses investissements, parce que si nous faisons cela, ce serait mortifère par rapport aux deux autres métropoles que vous avez citées : Rouen et Le Havre.

M. LE MAIRE.- Monsieur VÈVE – comment vous dire cela –, je vous trouve excellent dans le rôle du donneur de leçons, leçons que vous ne vous êtes d'ailleurs pas toujours appliquées à vous-mêmes, mais je partage votre analyse sur la nécessité de l'investissement pour préparer l'avenir, je partage la nécessité de doter Caen des meilleures armes dans le contexte de concurrence entre les territoires, tout cela est vrai.

Je vous suis moins sur votre analyse entre les emplois que nous créerions directement... À ma connaissance, les collectivités, et les élus encore moins, ne créent pas d'emplois ; ils peuvent créer un environnement favorable au développement d'emplois.

J'entends bien vos leçons sur l'investissement et, encore une fois, ne remets pas en cause cette nécessité d'investir. Je voudrais simplement vous citer un cas précis, celui d'un investissement qui a sans doute généré beaucoup d'emplois à court terme : la construction de l'hôtel d'Agglomération.

J'ai les chiffres, je vous les livre en avant-première. Il y a environ un mois, j'ai eu la visite, comme M. DURON, sans doute, en tant qu'ancien président, du conseiller de la Chambre régionale des comptes, qui m'a fait le bilan de la gestion de l'Agglomération et m'a expliqué ce qu'il en était pour cet investissement de l'hôtel d'Agglomération :

- remboursement de l'annuité correspondant à l'hôtel d'Agglomération : 1,6 M€ par an ;
- surplus de frais de fonctionnement lié à la mise en place de l'hôtel d'Agglomération par rapport au fonctionnement précédent : 1,4 M€ par an.

Ces 1,4 M€ par an, générés par cet investissement, en frais de fonctionnement supplémentaires, c'est autant de moins que nous aurons pour investir au niveau de l'Agglomération, parce que quand on parle d'attractivité, d'investissement d'avenir, de compétition entre les territoires, le sujet ne se situe évidemment pas strictement au niveau caenno-caennais, mais au niveau de l'Agglomération ; vous ne contesterez pas cet élément.

Lors d'une précédente présentation au bureau de l'Agglomération, Michel KLOPFER avait utilisé une expression très illustrative en disant : « *ville-centre et agglomération, vous mangez dans la même gamelle* » ; c'est exactement le sujet.

Oui à l'investissement, mais à l'investissement bien choisi, pas uniquement à l'investissement qui génère des frais de fonctionnement qui contrarient les investissements futurs – il s'agit du premier point.

Second point, comme je constate que vous êtes un lecteur attentif et répétitif des différents documents, je vous invite à resituer les choses dans le contexte réel des annonces de l'État. Évidemment, lorsque j'ai pris cet engagement de réduction des taux de 1 % par an – depuis le début,

vous me répétez que ce n'est pas significatif, mais pour quelque chose de non significatif, vous en parlez beaucoup –, je savais que les marges de manœuvre des collectivités étaient réduites et allaient se réduire.

Cela dit, je lis, comme vous. La 30^e proposition environ de François HOLLANDE : « *Je m'engage à maintenir les moyens des collectivités locales* ». C'est écrit noir sur blanc dans le programme que vous avez sans doute lu davantage que moi !

Engagement de Jean-Marc AYRAULT : moins 1,5 Md€ de dotations sur les collectivités locales. Les moins 11 Md€, ce n'est pas avant les municipales, mais après, avec l'arrivée du gouvernement Valls...

(M. VÈVE fait un signe négatif de la tête)

Nous en reparlerons en aparté.

Si vous n'avez plus de demande d'intervention, je vous propose de clore la séance et de nous retrouver pour le Conseil municipal ordinaire le 15 septembre.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée.